

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE



Le long du Giffre à Morillon,
avec l'Aiguille de Criou en arrière-plan



Restez en contact !

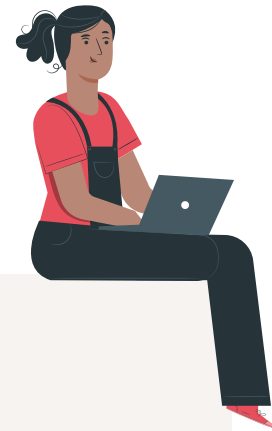
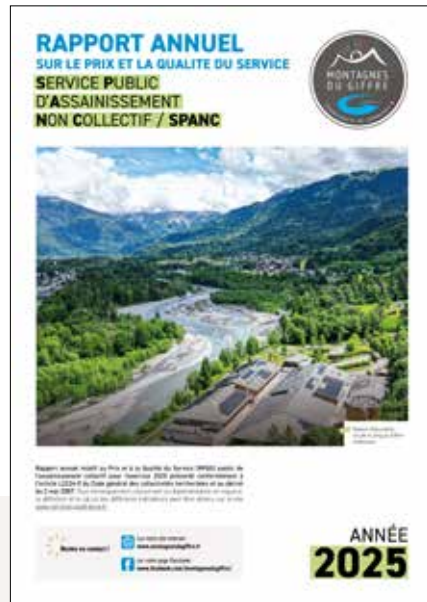


sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



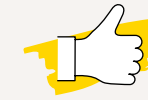
sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

ANNÉE 2025



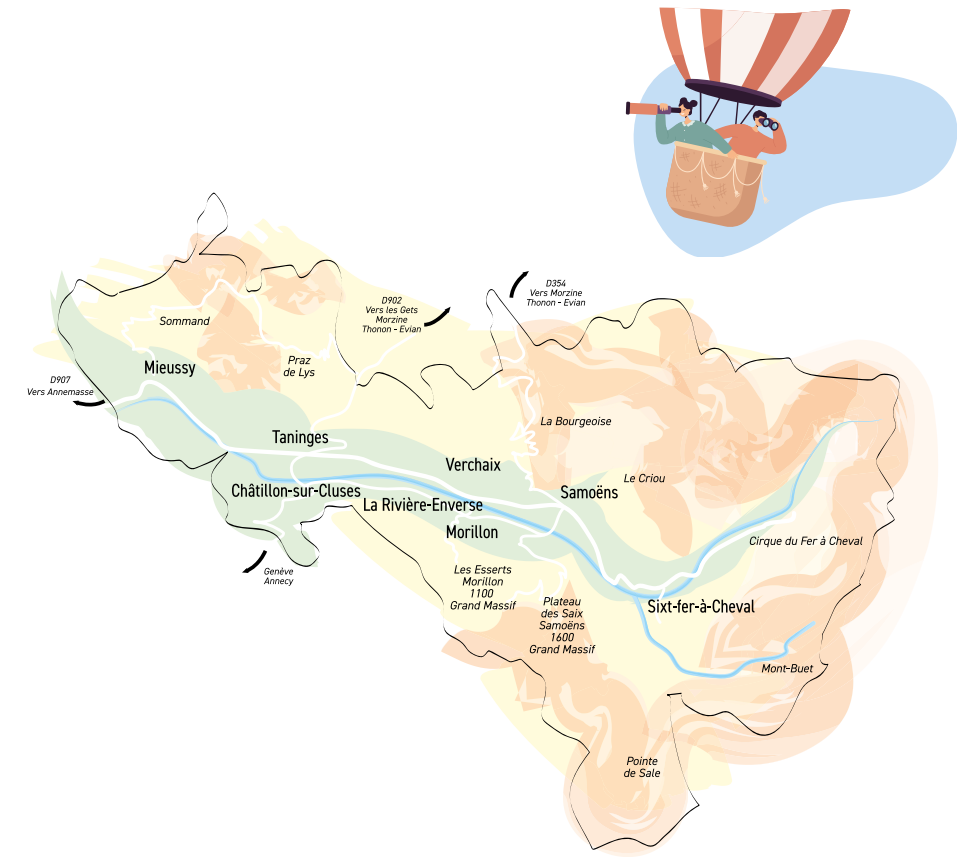
→ Les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'année 2025 - pour la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - sont disponibles uniquement en téléchargement (pdf) sur le site de la Communauté de Communes www.montagnesdugiffre.fr ou sur demande : accueil@montagnesdugiffre.fr / 04 50 47 62 00

Les Montagnes du Giffre, un territoire niché entre la vallée de l'Arve et le Chablais.



Un espace géographique cohérent et préservé - entre lacs et montagnes - avec le torrent du Giffre comme fil d'Ariane.

Huit communes engagées à travailler collectivement pour accompagner la mise en œuvre de projets qui répondent aux enjeux locaux dans une démarche de développement durable et solidaire.



→ Les rapports d'activité 2025 du SM3A et SYDEVAL, deux syndicats auxquels la Communauté de Communes adhère - notamment pour la compétence GEMAPI et pour le traitement des ordures ménagères, sont disponibles en téléchargement (pdf) sur :

- <https://www.sm3a.com/publications-generales/>
- <https://www.sydeval.fr/documents-sydeval/les-dechets/>

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la remise d'un rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Chaque maire est alors tenu d'en faire une communication au sein de son conseil municipal. L'édition de deux rapports spécifiques - sur le service public de prévention et d'élimination des déchets et assimilés et sur l'assainissement non collectif / SPANC - est aussi prévue par l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'intègre donc au rapport général.

Chacun pourra retrouver dans ce rapport d'activité le compte rendu de l'exercice des différentes compétences de la Communauté de Communes. Tous les projets et réalisations sont présentés et illustrés. Les conseillers communautaires sont disponibles pour compléter les informations fournies avec l'appui du Président et des services intercommunaux.

Directeur de publication : Gilles Péguet, président de la Communauté de Communes

Rédaction : Services de la Communauté de Communes

Conception : Service communication de la Communauté de Communes

Crédits-photos : Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, Olivier Lestien, Gilles Piel, Office de Tourisme de Samoëns, SM3A
Septembre 2026



Vue sur la vallée du Giffre (vers l'amont) depuis le plateau de Loëx



Restez en contact !



sur notre site internet : www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook : www.facebook.com/montagnesdugiffre/



Membres du bureau communautaire



Stéphane BOUVET
Président
Maire de Sixt-Fer-à-Cheval



Gilles PEGUET
1^{er} vice-président
Maire de Taninges



Joël VAUDEY
2^{ème} vice-président
Maire de Verchaix



Régis FORESTIER
3^{ème} vice-président
Maire de Mieussy



Yves BRUNOT
4^{ème} vice-président
Conseiller municipal
à Samoëns



Sylvie ANDRES
5^{ème} vice-présidente
Maire de La Rivière-Enverse



Cyril CATHELINEAU
7^{ème} vice-président
Maire de Châtillon sur Cluses



Simon BEERENS-BETTEX
Maire de Morillon



Jean-Charles MOGENET
Maire de Samoëns



Eric GRANGER
Châtillon sur Cluses



Nadine ORSAT
Châtillon sur Cluses



Rénaud VAN CORTENBOSCH
La Rivière-Enverse



Christine BUCHARLES
Mieussy



Sophie CURDY
Mieussy



Jean-François GAUDIN
Mieussy



Elise MOGEON
Mieussy



Martin GIRAT
Morillon



Jean-Jacques GRANDCOLLOT
Samoëns



Sarah JIRO
Samoëns



Monique LAPERROUSAZ
Samoëns



Alain BARBIER
Sixt-Fer-à-Cheval



René AMOUDRUZ
Taninges



Alain CONSTANTIN
Taninges



Marise FAREZ
Taninges



André POLLET-VILLARD
Taninges



Rachel ROBLES
Taninges



Gisèle TRIPOZ
Taninges



Sylvie JOUAULT
Verchaix



Le territoire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre compte 28 conseillers communautaires. Dans les Montagnes du Giffre, les élus ont fait le choix d'adopter un accord local de répartition des sièges, pour permettre aux plus petites communes du territoire d'être mieux représentées au sein du conseil communautaire.

Composé du président, des vice-présidents et des maires, le bureau communautaire prépare et fait exécuter les décisions du conseil communautaire. C'est un organe exécutif qui gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du conseil communautaire.

Composé des 28 conseillers communautaires, le conseil communautaire est l'organe délibérant qui a la même fonction qu'un conseil municipal. Il règle par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.



Compétences, commissions, services et circuit de décision

Compétences obligatoires



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES



GEMAPI



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Compétences facultatives



POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL



SPORT ET CULTURE



ENVIRONNEMENT



ACTION SOCIALE



POLITIQUE DE LA VILLE



VOIRIE



MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compétences supplémentaires



BÂTIMENTS DE GENDARMERIE



MAISONS FUNÉRAIRES



ABATTOIR DU PAYS DU MONT-BLANC



STRUCTURES RELAIS DE DYNAMISATION ÉCONOMIQUE



FILIERE BOIS



HÔPITAL INTERCOMMUNAL ANNEMASSE-BONNEVILLE



Les commissions thématiques de la Communauté de Communes

Les commissions thématiques sont des instances de consultation. Elles examinent les dossiers, formulent des suggestions, donnent des avis, préparent des rapports mais elles ne peuvent en aucun cas décider à la place du conseil communautaire. Le président est membre de droit de chaque commission, ainsi que les vice-présidents en fonction des délégations qui leur ont été attribuées.

COMMISSION 1

.....

FINANCES

Présidée par Gilles PEGUET

CULTURE

Présidée par Simon BEERENS-BETTEX

COMMISSION 2

.....

GESTION DES DÉCHETS

Présidée par Régis FORESTIER

COMMISSION 3

.....

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présidée par Yves BRUNOT

COMMISSION 4

.....

VIE SOCIALE

Présidée par Sylvie ANDRES

COMMISSION 5

.....

PROMOTION DU TOURISME

Présidée par Stéphane BOUVET

COMMISSION 6

.....

ENVIRONNEMENT

Présidée par Cyril CATHELINEAU

FORET, GEMAPI

Présidée par Jean-Charles MOGENET

COMMISSION 7

.....

RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATION, EAU / ASSAINISSEMENT

Présidée par Joël VAUDEY

COMMISSION 8

.....

MOBILITE

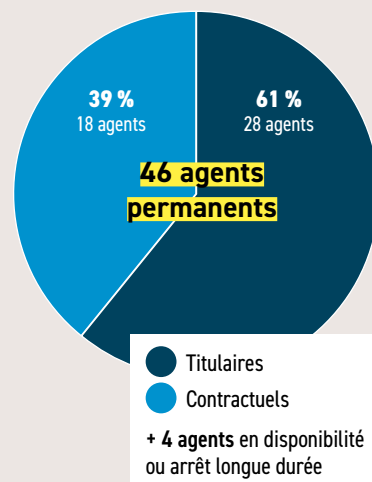
Présidée par Cyril CATHELINEAU





Les services de la Communauté de Communes

Pour mettre en œuvre ses compétences, la Communauté de Communes s'appuie sur une quarantaine d'agents à l'année, appuyée par des saisonniers - gestion des déchets, entretien des sentiers et accueils de loisirs - lors des pics d'activité liés notamment à l'activité touristique.



Principales arrivées en 2025 :

- 1 responsable administrative (contractuel)
- 1 responsable du service recettes (contractuel)
- 1 géomaticienne (contractuel)
- 1 agent en charge de la facturation (contractuel)
- 1 chargée de mission « Climat Air Energie / Economie circulaire » (contractuel)
- 1 écogarde saisonnier (juin > septembre)
- 4 enquêteurs-trices (juillet-août) sur la fréquentation estivale

→ Organigramme des services disponible sur :

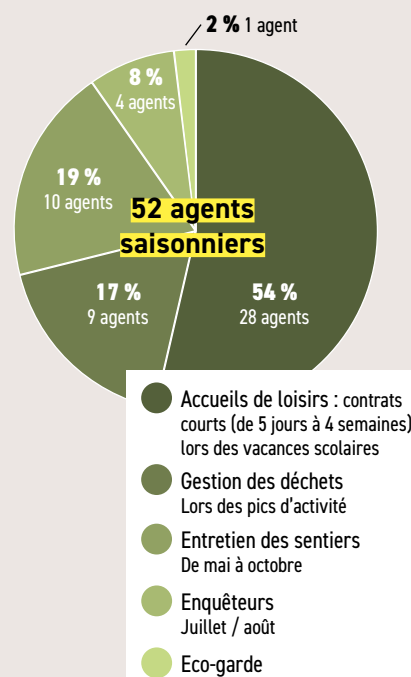
www.montagnesdugiffre.fr, rubrique « Organisation des services »



Depuis mai 2025 à Taninges, les services de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre accueillent les usagers dans un nouvel espace, dont l'entrée est désormais située au 508 avenue des Thézières, et non plus au 40 rue du Buet. Ce nouvel accueil - rénové, plus accessible et chaleureux - vise à améliorer la qualité d'accueil du public et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Répartition Hommes / Femmes

48 % Hommes : 52 % Femmes



Matinée de cohésion d'équipe en juin 2025 - ici, visite de la station d'épuration à Morillon



Une nouvelle organisation interne adoptée en 2025

En novembre 2025, les agents de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ont adopté - après une année de préparation et de formation - une gouvernance institutionnelle de type « holacratique » ; autrement dit « un mode de gouvernance et un système de management horizontal qui supprime la hiérarchie pyramidale traditionnelle au profit d'une autorité répartie dans des cercles et des rôles auto-organisés ».

10 GRANDS PRINCIPES guident désormais l'organisation interne de la collectivité, en misant sur la responsabilité collective, la transparence et la bienveillance.



Journée d'adoption de la nouvelle organisation interne en novembre 2025 à Châtillon-sur-Cluses

1 Répartition de l'autorité et leadership dans les services

Le pouvoir est distribué dans des Rôles, chacun ayant une autorité claire et limitée.

2 Autonomie et responsabilité

Chaque rôle est autonome dans sa prise de décision et responsable de ses actions.

Raison d'être prioritaire

3

Toutes les décisions servent la raison d'être globale de l'organisation, c'est à dire « définir des orientations politiques et opérer des choix, décider des projets à mettre en œuvre par l'établissement public dans la vallée, selon ses compétences, afin de rendre les services d'aujourd'hui aux populations et acteurs et s'adapter pour une habitabilité future robuste face aux changements ».

4 Structure en cercles

L'organisation est divisée en cercles semi-autonomes, mais aussi interconnectés (cf. cartographie disponible sous Glassfrog), reliés par les Leaders de Rôle.

5 Gouvernance dynamique

Les règles évoluent en continu grâce à des processus de gouvernance, qui adapte l'organisation.

6 Transparence totale

Toutes les règles et décisions sont visibles et accessibles à tous.

7 Gestion des tensions

Les tensions sont traitées comme des opportunités d'amélioration.

8 Double lien

Chaque cercle est relié à son cercle « parent » par une personne qui porte un rôle de « représentation » joué par les Leaders de Rôle.

9 Réunions structurées

Deux types de réunions qui suivent une méthode prédéfinie :

1. Gouvernance : règles, fonctionnement de l'organisation...
2. Opérationnelle : actions, projets...

Amélioration continue

10

Le système est vivant et s'adapte en permanence aux besoins réels de la collectivité, tant opérationnel que de gouvernance et d'organisation. Chacun a le pouvoir de faire évoluer l'organisation, en faisant des propositions, notamment lors des réunions de gouvernance.



La constitution ratifiée est disponible sur le serveur interne de la Communauté de Communes et l'ensemble des données organisationnelles sous Glassfrog.



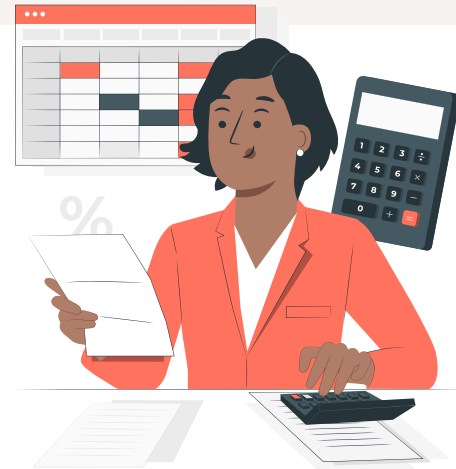


Budget 2025 : une santé financière saine, des taux d'imposition stable

En 2025, les élus de la Communauté de Communes ont choisi de maintenir les investissements de la collectivité, notamment pour poursuivre la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle (initiée en 2023) et qui était estimée initialement à 12 millions d'euros sur 5 ans.

Le budget 2025 a été construit autour de grands principes :

- **Maintenir un haut niveau de services** pour les habitants et réaliser plusieurs aménagements structurants pour améliorer la qualité de vie et préparer l'avenir.
- **Planifier les grands projets d'investissement** et optimiser leur financement en structurant un pôle recettes,
- **Assurer un pilotage rigoureux des dépenses de gestion**, en cherchant à les optimiser et les rationaliser (investissements pour réduire les consommations d'énergie, outils de suivi des dépenses, optimisation des fonctions supports...).
- **Définir une stratégie fiscale** en réalisant un travail prospectif sur la fiscalité et l'intégration intercommunale pour valider une évolution de la fiscalité et des leviers financiers.



Présentation du budget 2025 lors du conseil communautaire au siège de la Communauté de Communes

Les tableaux ci-après comprennent les **dépenses / recettes de fonctionnement et d'investissement** de tous les budgets de la Communauté de Communes, **c'est à dire le budget principal et les 6 budgets annexes** : ordures ménagères, GEMAPI, assainissement non-collectif, navettes saisonnières, zones d'activités de l'Epure et de Chessin.

BUDGET PRINCIPAL

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT REPORTÉ 2024	RÉSULTAT DE CLÔTURE
Fonctionnement	9 190 009 €	9 666 559 €	+ 476 549 €	+ 450 770 €	+ 927 320 €
Investissement	2 536 550 €	1 784 024 €	- 752 526 €	+ 5 035 363 €	+ 4 282 837 €
Reste à réaliser	2 092 092 €	0 €	+ 2 190 744 €		
Solde des restes à réaliser	- 2 092 092 €		Résultat après financement des restes à réaliser		

BUDGET ANNEXE « ORDURES MÉNAGÈRES »

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT REPORTÉ 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE
Fonctionnement	3 237 636 €	3 477 269 €	239 632 €	+ 554 936 €	794 569 €
Investissement	1 107 899 €	580 181 €	- 527 717 €	1 878 698 €	1 350 980 €
Reste à réaliser	32 907 €	0 €	+ 1 318 078 €		
Solde des restes à réaliser	- 32 901 €		Résultat après financement des restes à réaliser		

BUDGET ANNEXE « GEMAPI »

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT REPORTÉ 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE
Budget total	406 663 €	588 961 €	185 298 €	426 146 €	611 444 €
Reste à réaliser	0	0	+ 611 444 €		
Solde des restes à réaliser	0		Résultat après financement des restes à réaliser		

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF / SPANC »

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT REPORTÉ 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE
Fonctionnement	60 285 €	66 760 €	6 474 €	- 8 077 €	- 1 602 €
Investissement	46 841 €	11 801 €	- 35 039 €	50 273 €	15 233 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	+ 15 233 €		
Solde des restes à réaliser	0 €		Résultat après financement des restes à réaliser		

BUDGET ANNEXE « NAVETTES SAISONNIÈRES »

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT REPORTÉ 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE
Fonctionnement	1 506 344 €	1 612 822 €	106 478 €	8 962 €	115 440 €
Investissement	8 089 €	267 503 €	259 413 €	- 7 779 €	251 633 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	+ 251 633 €		
Solde des restes à réaliser	0 €		Résultat après financement des restes à réaliser		

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITÉS DE L'EPURE »

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT REPORTÉ 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE
Fonctionnement	284 552 €	311 543 €	26 991 €	- 19 341 €	7 649 €
Investissement	251 543 €	283 645 €	32 102 €	- 283 645 €	- 251 543 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	- 251 543 €		
Solde des restes à réaliser	0 €		Résultat après financement des restes à réaliser		

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITÉS DE CHESSIN »

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSULTAT REPORTÉ 2022	RÉSULTAT DE CLÔTURE
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	+ 29 343 €	+ 29 343 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	+ 29 343 €		
Solde des restes à réaliser	0 €		Résultat après financement des restes à réaliser		



BUDGET PRINCIPAL 2025
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Fonctionnement	1 783 137,84 €	1 573 196,46 €	1 444 537,13 €	945 919,77 €
Investissement	3 303 983,75 €	3 877 076,62 €	5 032 454,94 €	4 307 920,62 €
Solde des restes à réaliser	- 361 702,70 €	- 468 335,64 €	- 1 804 196,16 €	- 2 092 092,63 €
EXCÉDENT GLOBAL	4 725 418,89 €	4 981 937,44€	4 672 795,11 €	3 161 747,76 €

TAUX D'IMPOSITION 2025

	TAXE D'HABITATION (RÉSIDENCES SECONDAIRES)	TAXE FONCIÈRE	TAXE FONCIÈRE NON BÂTI	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
Bases	25 638 137 €	34 318 480 €	364 053 €	9 466 756 €
Taux 2024	3,51%	2,38%	13,36%	30,46%
PRODUIT PERÇU EN 2025	4 548 258 €			



FOCUS « RATIOS FINANCIERS »

	2022	2023	2024	2025	STRATE DE COMPARAISON (MOYENNE 2023)
0 Population légale	12 142	12 126	12 121	12 136	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	610 €	628 €	673 €	706 €	438 €
2 Produits des impositions directes / population	373 €	364 €	391 €	405 €	212 €
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	695 €	732 €	782 €	759 €	524 €
4 Dépenses d'équipements brut / population	37 €	75 €	75 €	191 €	124 €
5 Encours de la dette / population	62 €	62 €	62 €	62 €	238 €
6 DGF / population	62 €	60 €	58 €	56 €	47 €
7 Dépenses réelles de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	16 %	20 %	22 %	22%	41 %
8 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	89 %	87 %	87 %	94%	89 %
9 Dépenses d'équipements brut / recettes réelles de fonctionnement	4 %	9 %	10 %	25%	24 %
10 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	8 %	6 %	5 %	4%	45 %

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant.

La STRATE DE COMPARAISON correspond aux groupements de communes à fiscalité propre de moins de 15 000 habitants.

NOMBRES D'ACTES

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Décisions	25	55	144	165	137	160
Arrêtés	65	86	122	107	114	67
Délibérations	93	95	117	98	111	131
TOTAL DES ACTES	183	236	383	370	362	358

NOMBRE DE MANDATS (DÉPENSES)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget Principal	1 061	1 233	1 484	1 372	1 478	1 741
Ordures Ménagères	1 048	1 353	1 843	2 616	1 339	1 539
SPANC	41	19	16	30	43	42
Navettes saisonnières			58	27	27	28
GEMAPI	4	6	6	6	5	6
Zone d'Activités de Chessin						
Zone d'Activités de l'Epure					2	4
AFP Plateau de Loëx			2	6		
TOTAL	2 154	2 611	3 409	4 057	2 894	3 360

NOMBRE DE TITRES (RECETTES)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget Principal	642	740	864	994	1 159	1 318
Ordures Ménagères	10 821	9 205	13 592	10 179	10 054	10 931
SPANC	127	375	185	192	321	355
Navettes saisonnières			15	34	43	49
GEMAPI	1	3	6	4	20	22
Zone d'Activités de Chessin						1
Zone d'Activités de l'Epure	2	4	8	2	6	3
AFP Plateau de Loëx			1	1		
TOTAL	11 593	10 327	14 671	11 406	11 603	12 679





Petite enfance, accueils de loisirs et Accueil Jeunes

En matière de Petite Enfance, la Communauté de Communes a soutenu en 2025 - à hauteur de 383 000 euros - trois structures multi-accueil :

- les P'tits Bouts à Taninges,
- les Loupiots à Samoëns,
- les P'tits Bouts à Mieussy.

En ce qui concerne l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), trois structures assurent un service dans les Montagnes du Giffre :

- les P'tits Montagnards à Mieussy,
- le CLAP Jacquemard à Taninges,
- la Marmotte à Samoëns.

A l'instar des crèches, ces trois structures sont ouvertes aux enfants des huit communes du territoire. La Communauté de Communes a soutenu en 2025 les deux structures associatives - P'tits Montagnards et CLAP - à hauteur de 188 000 euros.

La Communauté de Communes gère en régie l'ALSH La Marmotte (3-10 ans) et l'Accueil jeunes (11-17 ans).

Le budget consacré à ces deux accueils de loisirs était de 307 000 euros en 2025 (frais de personnel inclus).

Avec le soutien



CHANTIERS JEUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE

Un nouveau « chantiers jeunes », encadré par les animateurs de l'Accueil Jeunes, a eu lieu à Châtillon-sur-Cluses en avril 2025, en partenariat avec la municipalité, pour mettre un « coup de neuf » au local technique de la commune et aux bancs de l'ancien château fort.

Soirée pédagogique organisée par le RPE avec les assistantes maternelles de la vallée à l'automne 2025



Relais Petite Enfance : un service en constante progression

En 2025, 79 ateliers et 100 permanences ont été proposés par le Relais Petite Enfance (RPE) des Montagnes du Giffre à Mieussy, Samoëns ou Taninges. Au total, une vingtaine d'assistantes maternelles du territoire ont fréquenté régulièrement les ateliers, ce qui représente environ 70 jeunes enfants différents.

Dans le même, la coordinatrice du RPE a accompagné individuellement une cinquantaine de familles et une trentaine d'assistantes maternelles.



Baby-sitting : 20 jeunes formés avec succès !

Fin 2025, 16 jeunes ont suivi la 4^{ème} formation « baby-sitting » organisée par la Communauté de Communes avec l'appui des professionnels des structures d'accueil collectif du territoire. Tous intègrent le réseau « baby-sitter » des Montagnes du Giffre : ils peuvent ainsi être contactés plus facilement par les familles.



Poursuite du projet de pôle « enfance / jeunesse / aînés » à Taninges

Si, au cours de l'année 2025, de nombreux échanges ont eu lieu avec la commune de Taninges (dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage), les futurs utilisateurs de l'équipement (CLAP Jacquemard, crèche Les P'tits Bouts, services de la Communauté de Communes pour le Relais Petite Enfance et commune de Taninges pour le restaurant scolaire), l'Architecte des Bâtiments de France et l'architecte conseil de Taninges (pour la proximité avec la Chartreuse), ainsi que le Syane - pour le futur réseau de chaleur alimenté par géothermie, qui alimentera également l'école publique, le fait marquant du projet aura été la validation à l'unanimité de l'Avant Projet Définitif (APD) lors du conseil communautaire du 2 juillet 2025.

Rappelons que bâtiment regroupera la crèche des P'tits Bouts de Taninges, le nouveau restaurant scolaire, le CLAP Jacquemard, le Relais Petite Enfance, ainsi qu'un accueil des aînés dans les différents espaces pour des moments intergénérationnels (restauration, ateliers avec les enfants...). Le nouvel équipement - construit par la Communauté de Communes, la commune de Taninges ayant délégué sa maîtrise d'ouvrage - sera situé derrière l'école élémentaire (rue des Ecoliers), sur un terrain appartenant à la commune.



Espace intérieur et jardin potager



Restaurant scolaire

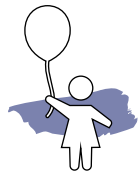
Esquisse du futur pôle enfance / jeunesse / aînés qui sera construit derrière l'école publique à Taninges.



Les travaux de construction débuteront au cours de l'été 2026 et devraient durer environ dix-huit mois, avec une ouverture au public prévue en 2028.

Le coût global de l'opération est estimé à 7.25 millions d'euros (hors taxes), avec une prise en charge partagée entre la commune de Taninges et la Communauté de Communes, en fonction des surfaces utilisées par chacun. Des aides financières ont été sollicitées auprès des services de l'Etat via la DETR, du Département de la Haute-Savoie et de la Caisse d'Allocations Familiales.





Projet de rénovation du « Grand Tétrás » à Samoëns : le maître d'oeuvre désigné, les esquisses dévoilées !

Dans le cadre du projet de réhabilitation et d'agrandissement du « Grand Tétrás » à Samoëns, **le fait marquant de l'année 2025 aura été la désignation du maître d'oeuvre lors du conseil communautaire du 2 octobre 2025.** Puis en fin d'année, **les esquisses du projet ont été dévoilées**, laissant apparaître un bâtiment qui conservera sa toiture deux pans descendant pratiquement jusqu'au sol, caractéristique d'un type d'architecture de montagne des années 70.

« Nous envisageons de moderniser l'édifice, désormais vétuste, en préservant autant que possible l'âme architecturale et patrimoniale du bâti. Le projet prévoit notamment la redistribution des pièces, la mise aux normes des installations électriques et de chauffage ou encore la rénovation de la façade », détaille le président de la Communauté de Communes. Concernant la production d'énergie, le bâtiment sera alimenté par une chaudière à bois, tandis que le pan sud de la toiture sera couvert de panneaux photovoltaïques.

A terme, **le bâtiment sera le seul à accueillir tous les enfants et adolescents, ainsi que le réfectoire et les chambres pour le personnel saisonnier.** La capacité d'accueil sera revue à la hausse, puisque 90 enfants de 3 à 10 ans pourront être accueillis en permanence sur le site, contre 70 enfants à l'heure actuelle (répartis entre l'école publique et le bâtiment « La Marmotte »). Avec ce projet, la Communauté de Communes souhaite « offrir aux familles, aux enfants et à nos animateurs un lieu unique d'accueil, qui soit fonctionnel, agréable et favorisant leur bien-être ».

Les travaux de construction devraient débiter au premier semestre 2027 (le permis de construire sera déposé au printemps et la consultation des entreprises devrait être lancée à l'automne) pour une ouverture prévue début 2029. Le coût global de l'opération est estimé à 3,1 millions d'euros (hors coûts de maîtrise d'œuvre, d'études et taxes).



Esquisses du projet de réhabilitation du bâtiment « Le Grand Tétrás » à Samoëns

Depuis 2013, la **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre gère l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dit « La Marmotte » à Samoëns**, structure intercommunale qui accueille les enfants (de 3 à 10 ans) les mercredis et lors des vacances scolaires.

Le site d'accueil actuel, comprend trois bâtiments principaux, appartenant à la commune de Samoëns : « La Marmotte », « Le Choucas » et « Le Grand Tétrás ». Aujourd'hui, **pour des raisons de logistique, d'aménagement et de mise aux normes, seuls les enfants de 6 à 10 ans sont accueillis dans le premier bâtiment, tandis que les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis à l'école publique**, dans le cadre d'une convention avec la municipalité et l'Education Nationale. Les deux autres bâtiments (Choucas et Grand Tétrás) sont utilisés respectivement pour l'accueil des adolescents qui fréquentent l'Accueil Jeunes, l'hébergement des animateurs saisonniers et la restauration (réfectoire) des enfants de 6 à 10 ans.

« En termes d'organisation, c'est assez complexe pour les familles et notre équipe d'animation », indique le président de la Communauté de Communes. Par ailleurs, **la nécessaire mise aux normes des locaux ainsi que le besoin de proposer davantage de places d'accueil ont amené la collectivité à engager un vaste programme de réhabilitation et d'agrandissement du « Grand Tétrás ».** « Le projet d'un lieu unique pour notre accueil de loisirs a toujours fait partie des principaux investissements de la mandature 2020-2026. Il s'est dessiné assez tardivement, d'abord parce qu'un autre projet (abandonné) a longtemps été à l'étude sur la commune de Morillon, ensuite parce que le choix de rester finalement à Samoëns a nécessité une étude de faisabilité, avec différents scénarios ».

Vue aérienne du terrain sur lequel devait être construit la maison funéraire intercommunale



Projet lancé en 2023, coordonné avec la commune de Verchaix qui a construit dans le même temps son nouveau cimetière communal, **l'opération de construction d'une maison funéraire intercommunale a été mise en pause, à la suite de la résiliation du marché conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par Elisabeth POLZELLA Architecte DPLG**, « pour motif d'intérêt général ; le budget prévisionnel de l'opération ayant excédé le budget fixé par la CCMG, même après négociation ».



Soutien à l'enseignement musical

Le territoire des Montagnes du Giffre compte **6 associations musicales, dont 4 certifiantes.** Depuis sa création, la Communauté de Communes soutient le fonctionnement de ces structures afin de garantir la facilité d'accès à l'enseignement musical pour les enfants du territoire. **En 2025, la collectivité a soutenu les structures d'enseignement musical à hauteur de 95 851 euros.**



Soutien aux jeunes sportifs de haut niveau

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues, la **Communauté de Communes soutient la création d'activités culturelles, musicales ou sportives à destination des habitants du territoire.**

C'est pourquoi, les élus font le choix d'apporter un **soutien aux jeunes sportifs de haut niveau qui résident ou sont inscrits dans un club du territoire.** En effet, ils contribuent à la notoriété des Montagnes du Giffre et constituent un exemple pour les jeunes générations.

Concrètement, une aide financière est ainsi attribuée annuellement : une **part fixe** versée en début d'année et une **part variable** versée à la fin de la saison sportive en fonction des résultats obtenus. Cette aide apporte une manne supplémentaire permettant de prendre en charge des déplacements, d'acquies du matériel...

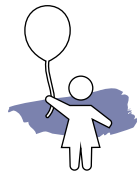
Sur la saison 2024/2025, c'est une enveloppe de 48 594 euros que la Communauté de Communes est fière d'apporter à ses 30 champions ! Tous ont été mis à l'honneur lors d'un moment convivial **en septembre 2025 à la Rivière-Enverse**, en présence des familles et des élus locaux.

→ La Communauté de Communes soutient également la **section ski du collège de Taninges**, à hauteur de 13 050 euros en 2025.



Elus et sportifs soutenus par la Communauté de Communes réunis à La Rivière-Enverse en septembre 2025





Renouvellement de la « Convention Territorial Global » pour la période 2025-2029

Fin septembre 2025 à La Rivière-Enverse, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a eu le plaisir de signer la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie pour la période 2025-2029. Au total, à l'échelle du territoire et toutes structures confondues, **le soutien de la CAF de la Haute-Savoie dans le cadre de cette nouvelle convention s'élève à plus de 255 000 euros par an jusqu'en 2029.**

Comme un symbole, **ce moment protocolaire s'est déroulé en marge de la cérémonie de mise à l'honneur des jeunes sportifs soutenus par la Communauté de Communes.** Assis à une même table pour officialiser ce nouveau partenariat, **Stéphane Bouvet**, président de la Communauté de Communes, **Flavie Vercoutère** et **Olivier Paraire**, respectivement présidente et directeur de la CAF de la Haute-Savoie, ont remercié chaleureusement « *celles et ceux qui ont travaillé ensemble (élus et services des collectivités territoriales, associations locales, professionnels de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse, habitants...)* pour construire ce projet ambitieux et de qualité. Cette signature marque une étape importante dans le renforcement des actions en faveur des familles et des habitants de la vallée, en particulier la jeunesse du territoire ».

Dans son discours, la présidente de la CAF, est notamment revenu sur la précédente convention (2021-2024), qui a notamment rendu possible « *une dynamique de partenariat entre les acteurs engagés dans le développement de la vie sociale, ainsi que la création de services pérennes, comme le Relais Petite Enfance ou les formations baby-sitting* ».



Assis, de gauche à droite : Olivier Paraire, directeur de la CAF ; Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes ; et Flavie Vercoutère, présidente de la CAF. Debout, de gauche à droite : Sophie Curdy, adjointe à la mairie de Mieussy et conseillère communautaire ; Cyril Cathelineau, maire de Châtillon-sur-Cluses et vice-président de la Communauté de Communes ; Sylvie Andrès, maire de La Rivière-Enverse et vice-présidente de la Communauté de Communes ; Régis Forestier, maire de Mieussy et vice-président de la Communauté de Communes ; Joël Vaudey, maire de Verchaix et vice-président de la Communauté de Communes ; et Jean-Charles Mogenet, maire de Samoëns et conseiller communautaire.



Atelier de travail au siège de la Communauté de Communes, avec les élus et acteurs culturels de la vallée

En 2025, la **Communauté de Communes a édité un programme** (numérique et papier) regroupant les animations proposées par les communes, les Offices de Tourisme, les acteurs culturels... à l'occasion des **Journées Européennes du Patrimoine.**



Poursuite de la démarche de « projet culturel intercommunal »

L'élaboration du « projet culturel intercommunal » engagée en 2023 par la Communauté de Communes, avec l'objectif de passer d'une logique d'offre culturelle conçue individuellement à une offre appréhendée collectivement et globalement, s'est poursuivie en 2025, **toujours en concertation avec les élus et acteurs culturels des Montagnes du Giffre.**

Début 2024, fidèle aux engagements des élus de poursuivre la mission en interne (les travaux du projet étaient jusque-là conduits par l'Agence Alpine des Territoires), **la collectivité a recruté un agent chargé du développement de la politique culturelle** - dans le cadre d'un Volontariat Territorial Administratif (contrat de 18 mois). **En 2025**, le contrat a été « transformé » en contrat de projet de 3 ans, pour permettre la poursuite de la mission.



Soutien aux événements d'intérêt communautaire

La collectivité soutient les événements locaux dans un objectif de promotion du territoire, de création de lien social et de diversification des publics. Elle apporte un soutien financier aux associations dans l'organisation d'événements d'intérêt communautaire, qu'ils soient à caractère culturel ou sportif. **En 2025, la Communauté de Communes a apporté son soutien financier aux événements suivants :**

- **Festival Lyrique du Giffre**, par Europa Musa : 25 000 euros (convention d'objectifs)
- **Feuilles d'Automne**, par Criou Livres et la médiathèque de Samoëns : 800 euros
- **Wake Up the Moutains**, par Stepkip : 1 500 euros
- **Fête de la Terre** (Sixt-Fer-à-Cheval) : 5 000 euros
- **Du Giffre et des Gaffes**, par la MJC de Taninges : 800 euros
- **Festival de la généalogie**, par la MJC de Taninges : 800 euros
- **Sommand Festival**, par Sommand Festival : 5 000 euros
- **Rencontres d'Arts Vivants**, par Les Arobades : 554 euros
- **Marche Rose**, par Arts de Vivre : financement des supports de communication
- **Défi du lac Bleu**, par le Club de Natation des Scouts de Cluses : 5 000 euros
- **Run & Fun**, par Haut-Giffre Tourisme, Praz de Lys Sommand Tourisme et l'Office de Tourisme de Samoëns : 20 000 euros (convention d'objectifs)
- **Trail du Haut-Giffre**, par Samoëns Trail Evènements : 10 000 euros
- **KMV du Criou**, par Samoëns Trail Evènements : 1 500 euros
- **Coupe de France de Télémart**, par Team Télémart : 1 000 euros
- **Rando VTT de la Ramaz**, par Marcelly Aventure : 2 000 euros



78 954 €

Montant total des aides accordées aux événements culturels et sportifs en 2025



Défi du lac Bleu à Morillon en mars 2025



Fête de la Terre à Sixt-Fer-à-Cheval en août 2025



Marche Rose à La Rivière-Enverse en octobre 2025

La collectivité soutient aussi plusieurs structures locales, en lien avec ses domaines de compétence :

- **Radio Giffre** : 15 000 euros
- **France Services (Mission Locale Jeunes et Faucigny Mont Blanc Développement)** : 34 700 euros
- **EHPAD de Taninges** : 70 000 euros (investissement)
- **Association « Etoiles des Neige »** : 3 000 euros
- **Les Restos du Cœur** : 4 000 euros
- **Arve réfugiés** : 1 500 euros
- **Banque alimentaire** : 1 500 euros
- **Conciliateurs de justice** : 500 euros
- **Jeunes Sapeurs Pompiers** : 1 500 euros



France Services des Montagnes du Giffre en constante progression !

Avec **4 500 démarches effectués en 2025** (hors agence postale), soit + 32% de fréquentation sur une année, un taux de résolution en une seule visite de 85% et un **taux de satisfaction des usagers de 98%**, la structure « France Services » des Montagnes du Giffre située à Verchaix est bien plébiscitée par les habitants du territoire.

A Verchaix, le **top 3 des demandes** est composé comme suit : 37% pour l'Assurance retraite, 20% pour les Finances publiques (impôts) et 18% pour France Titres (carte grise, carte d'identité...).

NB : Outre le soutien financier de la Communauté de Communes, « France Services » à Verchaix bénéficie aussi des aides de l'Etat (45 000 euros), du Département de la Haute-Savoie (31 500 euros) et de la commune de Verchaix (13 000 euros) pour l'agence postale.





Parc immobilier de la Communauté de Communes

ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS DANS LES BÂTIMENTS / MAINTENANCE

2022	2023	2024	2025
70	126	128	214

En 2025, 90% des interventions ont été effectuées par des prestataires. Début 2026, la Communauté de Communes a embauché un **second agent d'exploitation**, ce qui devrait permettre de réaliser en interne un plus grand nombre d'interventions.

ÉVOLUTION DU PARC INFORMATIQUE

	2022	2023	2024	2025
Ordinateurs portables	12	19	24	33
Ordinateurs fixes	12	12	11	13

ÉVOLUTION DU PARC TÉLÉPHONIQUE

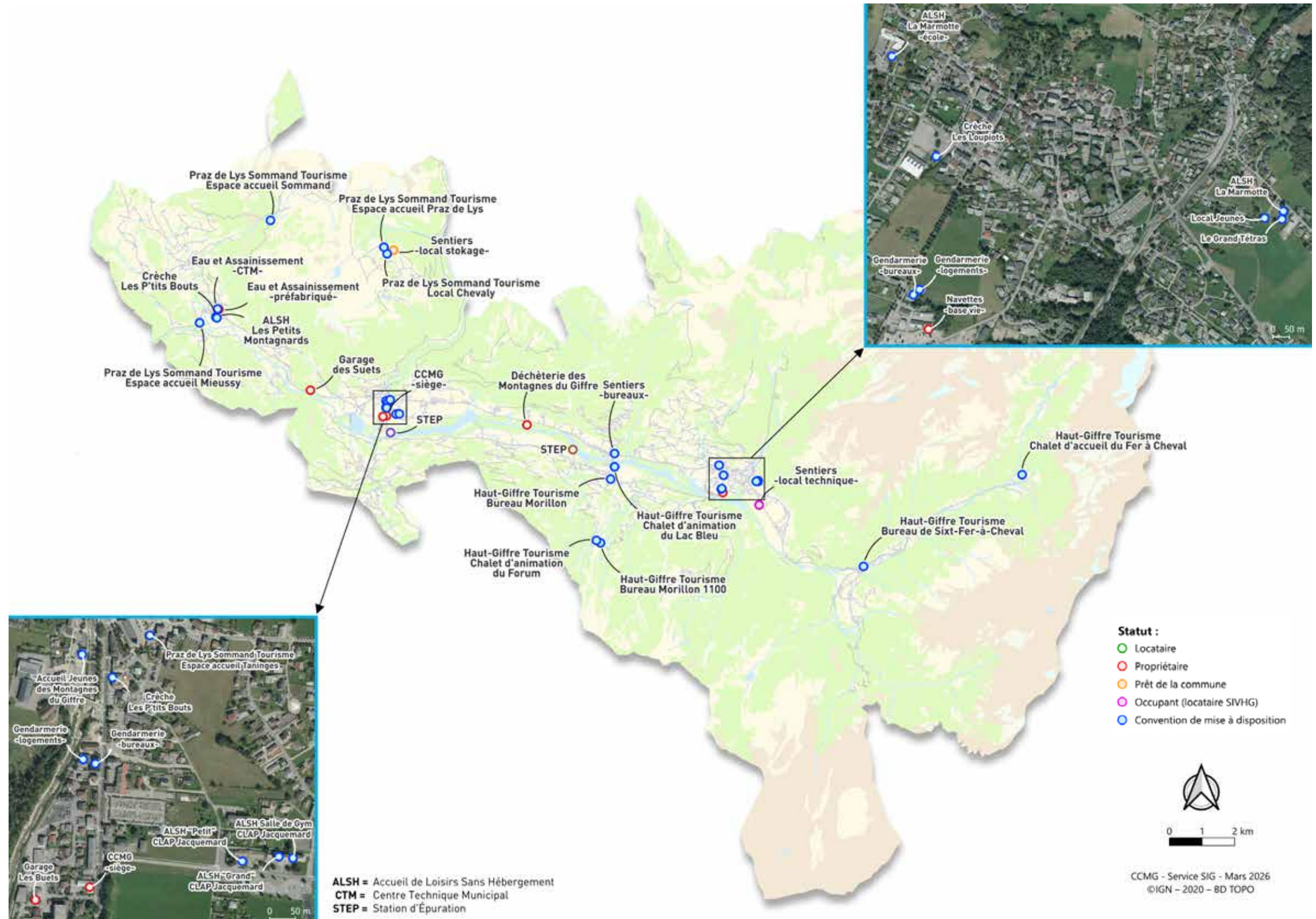
	2022	2023	2024	2025
Téléphones portables	5	6	20	34
Téléphones fixes	17	17	17	12

En 2025, 239 interventions ont été réalisées par Pexys, entreprise en charge de la maintenance (aux tickets) du parc informatique et téléphonique

ÉVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE ET INTERVENTIONS

	2022	2023	2024	2025
Véhicules	13	15	15	9
Interventions	-	-	39	28

En 2025, la baisse du nombre de véhicules s'explique par la cession des contrats (leasing) aux deux Offices de Tourisme intercommunaux.





Rénovation énergétique des logements de la gendarmerie à Samoëns

Entre avril et novembre 2025 à Samoëns, la Communauté de Communes, au titre de la compétence « construction et aménagement des casernes de gendarmerie » a engagé des **travaux de rénovation énergétique du bâtiment qui abrite les logements de la caserne de gendarmerie**. « L'ambitieux projet de réhabilitation porté par la collectivité permet d'améliorer le confort thermique et l'hygiène des appartements, et in fine les conditions de vie des militaires et de leurs familles », indique Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes. « **L'impact environnemental est significatif, puisque la baisse de consommation d'énergie du bâtiment est évaluée à 40%, par rapport à la consommation de référence pour un bâtiment similaire** ».



Profitant de cette période de travaux, la collectivité a également aménagé un nouveau logement (T5) dans les combles. Le coût de l'opération est de 790 000 euros TTC, avec une participation financière de l'Etat au titre du « Fonds vert - France nation verte » de 227 000 euros. Autre source de rémunération pour la collectivité, qui permet de couvrir jusqu'à 10% des dépenses, la revente des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générées par les travaux de rénovation énergétique.



Projet de gendarmerie « unique à Taninges »

En 2024, lors du conseil communautaire du 6 mars, les élus se sont prononcés à l'unanimité sur la délibération portant sur la « construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie » à Taninges, projet destiné à réunir les deux casernes situées actuellement à Taninges et Samoëns. Rappelons que c'est la Communauté de Communes qui possède la compétence pour construire et entretenir les casernes de gendarmerie. Aussi, une délibération du conseil communautaire est un préalable indispensable, notamment pour solliciter officiellement le ministère de l'intérieur et la direction générale de la Gendarmerie nationale, puis mettre sur pied le financement de ce futur équipement.

Côté emplacement, c'est sur un terrain communal de 3 500 m² situé à Taninges, à l'entrée du village, que la future caserne pourrait être construite. D'un point de vue du calendrier, et selon les dires de la direction générale de la gendarmerie nationale, entre 4 et 5 ans sont nécessaires entre le feu vert de l'Etat et l'ouverture officielle de la caserne.

→ En 2025, le projet de construction d'une gendarmerie unique est en attente de validation du site par le ministère, et la Communauté de Communes n'a pas obtenu la possibilité d'engager les fonds prévus pour la conception réalisation du projet qui était inscrit au budget.



Terrain mis à disposition par la municipalité de Taninges pour l'implantation de la future caserne



Visite du colonel Stanislas Ganuchaud (2e en partant de la droite), commandant du groupement de gendarmerie départementale de Haute-Savoie



Diagnostic gratuit de vulnérabilité face aux risques d'inondations !

Suite à l'étude globale de vulnérabilité aux risques d'inondations réalisé par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) en 2021 et 2022, le territoire des Montagnes du Giffre est devenu éligible aux aides de l'Etat - via le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - pour la réalisation de diagnostics précis pour chaque bâtiment vulnérable : maisons individuelles, copropriétés, entreprises...

Concrètement, et uniquement sur demande du propriétaire, un cabinet d'études spécialisé évalue gratuitement la vulnérabilité du bien à l'inondation, puis indique les mesures à mettre en place pour le réduire et le gérer au mieux. Un accompagnement est également proposé pour constituer une éventuelle demande de subvention pour réaliser les travaux d'adaptation préconisés dans le diagnostic.



GEMAPI

La GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire pour les Communautés de Communes depuis le 1^{er} janvier 2017. Le but de la GEMAPI est, à l'échelle de notre territoire, la préservation de l'eau et des milieux aquatiques de l'ensemble du bassin versant de l'Arve, y compris le Giffre, tout en se protégeant contre les crues.

Pour financer la prévention des inondations, la protection des milieux aquatiques et la préservation de la qualité de l'eau, les Communautés de Communes ou d'Agglomération du territoire de l'Arve et ses Affluents ont mis en place la taxe GEMAPI. Elle est répartie sur les contributions directes locales soit : les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises.

Sur le territoire des Montagnes du Giffre, la taxe GEMAPI est prélevée et reversée au SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents), à qui la collectivité a délégué la gestion de la compétence.

→ Informations sur www.riviere-arve.org



Entre septembre et décembre 2025, des travaux de confortement des berges du Giffre le long de la station d'épuration à Morillon ont été engagés par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A), dans le cadre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Les crues exceptionnelles de l'automne 2023, puis du printemps 2024, ont mis en lumière la vulnérabilité croissante des infrastructures face aux phénomènes hydrologiques extrêmes. À Morillon, la station d'épuration (STEP) se trouvait directement menacée par l'érosion d'une berge du Giffre, nécessitant une intervention rapide du SM3A pour protéger cet équipement. Face à cette urgence, le SM3A et les partenaires locaux ont élaboré un projet de confortement de la berge sur 220 mètres linéaires. La solution retenue combinait ingénierie hydraulique et respect environnemental, avec une approche en techniques mixtes.

Le coût global de l'opération était de 550 000 euros HT, avec une participation financière de l'Etat via le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à hauteur de 40%, soit 220 000 euros. Les 60% restants (330 000 euros) étaient pris en charge par le produit de la taxe GEMAPI (voir ci-contre).



Restez en contact !



sur notre site internet : www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook : www.facebook.com/montagnesdugiffre/





Gestion et entretien des sentiers

La Communauté de Communes - via son service de « gestion des sentiers » - assure l'entretien, le balisage et les travaux sur les 550 km d'itinéraires du territoire.

Chaque année, c'est au début du mois de mai que les agents du service débutent leur saison, cette dernière s'étirant jusqu'à l'automne. **Pendant cette période, une douzaine de saisonniers vient renforcer l'équipe permanente.**

Les sentiers de montagne sont régulièrement dégradés par les intempéries, la fréquentation ou les troupeaux, et doivent faire l'objet d'un **entretien annuel** qui commence à chaque printemps : épierrage, purge des renvois d'eau, reprise des murets de soutènement et mise en place de la signalétique et des passerelles démontables.

En 2025, le service a consacré plus de 9 000 heures, soit 1 050 journées de travail, pour réaliser ces missions
→ voir schémas page suivante.



Un SIG qui poursuit sa structuration pour répondre aux besoins des services

Autrefois limité et peu fonctionnel, le Système d'Information Géographique (SIG) de la collectivité poursuit sa structuration, avec la présence d'une cartographe-géomaticienne au sein des services.

Un important travail d'organisation des données cartographiques s'est poursuivi, en lien avec les besoins des services, notamment pour les sentiers, les transports ou la collecte des déchets.

Des temps d'échanges avec les élus et les agents de la Communauté de Communes ont aussi permis à chacun de mieux comprendre le **rôle du SIG : un outil qui permet de gagner en vision territoriale, un appui à la prise de décision**, que ce soit pour mieux gérer l'espace urbain, ou pour optimiser le fonctionnement des services.



Réfection de la passerelle de la Pierrette à Sixt-Fer-à-Cheval



Réfection des cordes au Pas du Taureau à Samoëns



Panser les plaies du « Bout du Monde »

A l'été 2025, les agents sont venus en **appui technique** sur le chantier de **restauration du sentier du Bout du Monde à Sixt-Fer-à-Cheval**, projet mené par **Réserve Naturelle (RN) de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy**, avec le soutien financier de l'Etat (Fonds vert - France nation verte).

Chaque été, **des milliers de randonneurs empruntent ce sentier**, situé sur le GRP du Tour des Dents Blanches et qui offre une vue directe - et remarquable - sur le Fond de la Combe. Piétiné, contourné, érodé... le chemin d'accès au Bout du Monde avait une allure bien abîmée ces dernières années. Le secteur a donc fait l'objet d'une **vaste opération de restauration**, notamment pour y rétablir le milieu naturel - et fonctionnel - de montagne.

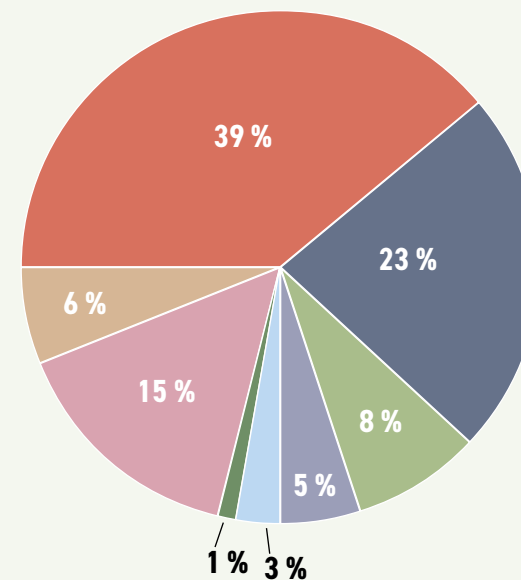
A l'aide de **poteaux et de cordes**, les randonneurs sont désormais guidés, canalisés afin de protéger le terrain des sentes divergentes. Puis ces secteurs seront **réensemencés en 2026** pour favoriser le développement de la végétation. Sur chaque poteau, un message incite les randonneurs à ne pas sortir du sentier, et quelques panneaux de sensibilisation complètent le dispositif.

Principaux projets menés en 2025

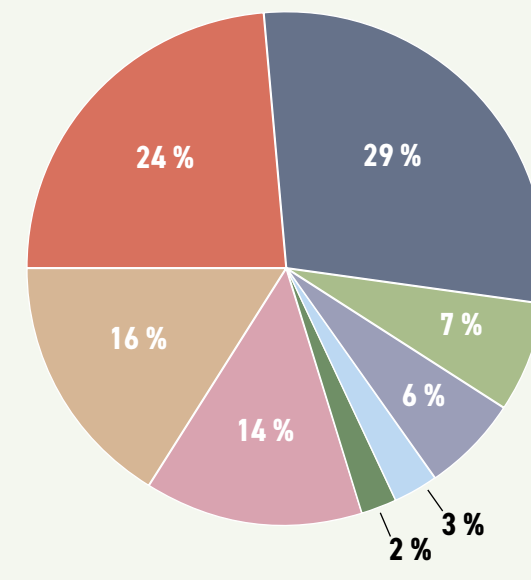
1. Mise à jour et harmonisation de la **Base de Données** existante et documentation des métadonnées,
2. Numérisation des **réseaux d'eau potable et d'assainissement** de la commune de Mieussy pour anticiper la prise de compétences au 1^{er} janvier 2026,
3. Création d'un **atlas des itinéraires pédestres** dans le cadre de la mise à jour du « Schéma Directeur de Randonnée »,
4. **Cartographies** : navettes hivernales, voie « Au Fil du Giffre », plan de collecte des déchets, projet de territoire...



Répartition du TEMPS DE TRAVAIL par commune

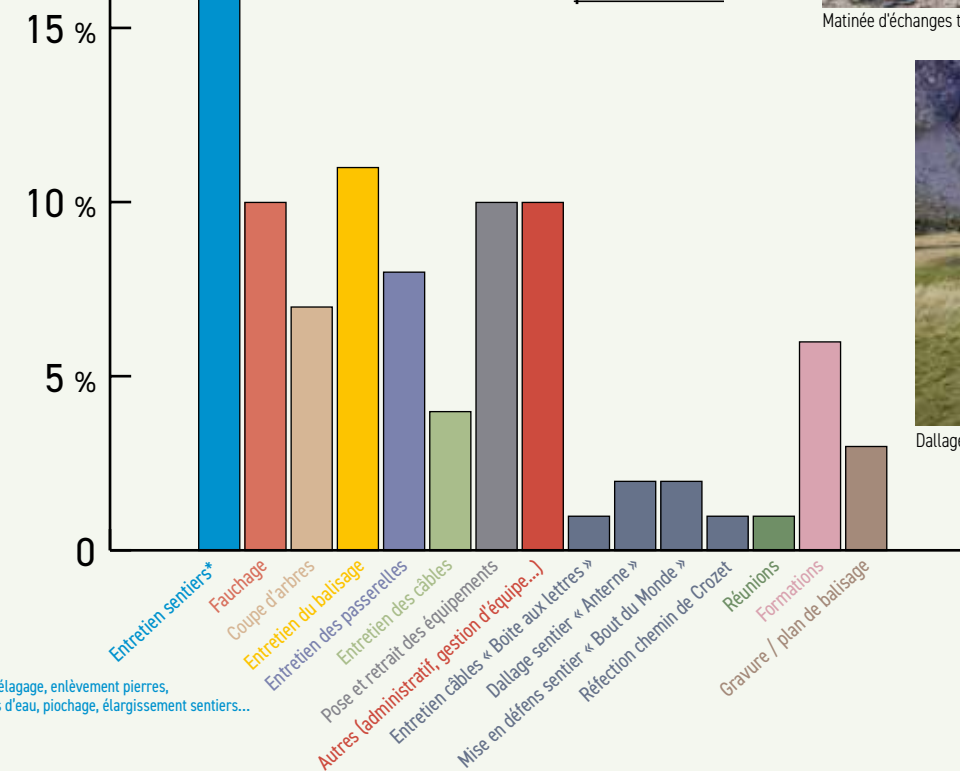


En comparaison : LINÉAIRE DE SENTIERS par commune



- Sixt-Fer-à-Cheval / 129 km
- Samoëns / 156 km
- Verchaix / 37 km
- Morillon / 35 km
- La Rivière-Enverse / 16 km
- Châtillon-sur-Cluses / 10 km
- Taninges / 76 km
- Mieussy / 85 km

Répartition du TEMPS DE TRAVAIL par activité



* Petit élagage, enlèvement pierres, renvois d'eau, piochage, élargissement sentiers...



Matinée d'échanges techniques avec les agents de l'Office National des Forêts (ONF)



Dallage du sentier à proximité du refuge Alfred Wills à Sixt-Fer-à-Cheval





Eau potable et assainissement : la Communauté de Communes poursuit la préparation au transfert des compétences

« Historiquement, la gestion des compétences eau et assainissement relève des communes de la vallée, regroupées ou non en syndicat intercommunal, qui accomplissent un travail remarquable dans ce domaine », souligne **Stéphane Bouvet**, président de la Communauté de Communes. L'exercice des compétences à l'échelle intercommunale doit permettre de « **mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à une meilleure maîtrise des réseaux d'eau potable et d'assainissement** ». En outre, il permettra de garantir une meilleure assise financière, « *tout en ouvrant la voie à une approche globale de la gestion de la ressource en eau, si précieuse sur notre territoire* ».

Pour **Joël Vaudey**, vice-président de la Communauté de Communes en charge de ce transfert de compétences, « *il s'agit d'un transfert mûrement réfléchi et préparé dans un souci de maîtrise des coûts de fonctionnement, les élus communautaires ayant en effet opté pour une organisation stable et progressive, notamment pour conserver l'expertise, la connaissance et la réactivité des structures et services gestionnaires. Depuis 2023, un comité de pilotage, réunissant trois élus de chaque commune, y compris des élus municipaux, s'est fréquemment réuni pour travailler sur ce dossier* ».

Concrètement, **le personnel, les installations, équipements et contrats affectés aux services d'eau et d'assainissement seront transférés à la Communauté de Communes à partir du 1^{er} janvier 2026**. Quant à l'évolution du prix de l'eau, principale question des usagers, « *les objectifs sont clairs : un tarif maîtrisé, identique à l'échelle de la vallée à l'horizon 2033 pour la redevance eau potable et 2036 pour la redevance assainissement, en adéquation avec une harmonisation des modes de gestion à l'échelle des huit communes du territoire* », précise le président de la Communauté de Communes.



Station d'épuration à Morillon, gérée par le Syndicat intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG) jusqu'au 31 décembre 2025



La décision de transférer les compétences eau potable et assainissement à l'intercommunalité a donné lieu à **plusieurs votes « réglementaires »** en 2025.

Ce sont d'abord les élus communautaires qui se sont prononcés lors du conseil du 9 avril 2025, avec un **avis favorable** (14 pour, 9 contre). Ensuite, les conseils municipaux de la vallée avaient à délibérer (dans les trois mois) sur le transfert ou non des compétences.

Si la question a donné lieu à de larges discussions entre les élus sur les tenants et aboutissants d'un tel transfert, **les assemblées délibérantes ont donné leur « feu vert » à la majorité qualifiée** : six communes ont voté pour le transfert (Châtillon-sur-Cluses, Mieussy, La Rivière-Enverse, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix), deux communes contre (Morillon et Samoëns).



Début 2026, élus et une partie des agents du service "eau potable et assainissement" réunis au siège de la Communauté de Communes à Taninges. De gauche à droite : Gaëtan Rivet, technicien en charge de l'exploitation des réseaux à Mieussy et des contrôles de branchement à Mieussy et Taninges ; Florence Therry, directrice du service ; Gérard Berlu, technicien en charge des travaux et de la conduite des opérations d'investissement ; Louise Clémentin, en charge du suivi administratif du service et des avis sur les documents d'urbanisme ; Amélie Deage, directrice des services techniques (DST) ; Joël Vaudey, vice-président de la Communauté de Communes en charge du transfert des compétences ; Stéphane BOUVET, président de la Communauté de Communes ; et Fabien Contreras, technicien en charge de l'exploitation des réseaux à Mieussy et des contrôles de branchement à Mieussy et Taninges.

Fiche pratique avec les contacts utiles en raison des modes de gestion différenciés - les délégations de service public (DSP) continuent d'être exercées jusqu'à leur terme, que ce soit avec Veolia Eau ou SAUR selon les communes.



En juillet 2025, élus et agents de la Communauté de Communes, et bénévoles de l'association Giffre en Transition se sont retrouvés à la Zone de Réemploi pour un moment convivial d'échanges. L'occasion pour Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes de remercier « l'ensemble des personnes qui oeuvrent quasi quotidiennement sur le site - ce dernier étant bien plus qu'un simple espace de stockage. Il symbolise notre volonté collective de transformer nos habitudes de consommation et de promouvoir une économie circulaire ! ».



Installation d'un composteur public à Taninges

Jusqu'à pilotée par le SYndicat des Déchets, de l'Eau et de la VALorisation (SYDEVAL) avec succès, **la mise à disposition de composteurs est assurée par la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2025**. En plus de proposer une solution de compostage individuel, la collectivité propose aussi des **composteurs collectifs** (en gestion autonome) pour les copropriétés, les immeubles ou les résidences touristiques, ainsi que des **composteurs publics** (ou city-compost) installés avec l'accord des municipalités locales. Par ailleurs, pour stimuler la demande, une **période de distribution gratuite** a été mise en place (jusqu'à épuisement des stocks), avec une dotation de 300 composteurs individuels et 20 composteurs collectifs.



Pont bascule (double pesée), réservé aux véhicules des professionnels

D'abord testée (en conditions réelles) entre juillet et décembre 2025, **la facturation au poids des déchets dits « professionnels » en déchèterie a été appliquée au 1^{er} janvier 2026**. **Cette mesure était nécessaire au regard de la hausse continue des tonnages collectés en déchèterie (+ 15% entre 2023 et 2024, hors gravats)** – qui impose à la collectivité de trouver de nouvelles sources de financement, notamment pour compenser la « surutilisation » du service par rapport aux particuliers.

A l'automne 2025, les élus de la Communauté de Communes ont voté les modalités de fonctionnement du nouveau dispositif (poids, tarifs, facturation...) - « *nous avons notamment consenti à fixer un tarif identique quel que soit le type de déchet amené, et à intégrer une franchise de 60 kg par passage, automatiquement déduite avant application de la tarification. Autrement dit, les professionnels ne seront pas facturés pour leurs apports de moins de 60 kg* », souligne **Régis Forestier**, vice-président de la Communauté de Communes en charge de la gestion des déchets.

Donner au lieu de jeter. **C'est l'objectif de la Communauté de Communes, qui a ouvert une zone de réemploi à la déchèterie des Montagnes du Giffre située à Taninges au printemps 2025**. La collectivité, compétente en matière de gestion des déchets, **avec l'appui de l'association Giffre en Transition**, propose désormais un **espace dédié au dépôt d'objets en bon état sur le site**. « *Nous espérons stopper la progression de ces déchets qui n'en sont pas vraiment* », résume **Régis Forestier**, vice-président de la Communauté de Communes en charge de la gestion des déchets. « *Ce nouveau dispositif favorise les principes de l'économie circulaire et solidaire. Il va permettre de détourner plusieurs tonnes d'objets par an des bennes de la déchèterie, et ainsi leur donner une seconde vie* ». Concrètement, **un container maritime a été installé à l'intérieur de la déchèterie**. La zone de réemploi est accessible à tous les usagers, particuliers et professionnels, **pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie**.



+ D'INFOS sur la prévention et la gestion des déchets dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)



Pour l'année 2026, le tarif pour les professionnels situés sur le territoire de la Communauté de Communes sera de **0,10 euros / kg** de déchets déposés. Il existe aussi un tarif de **0,17 euros / kg**, uniquement applicable aux entreprises extérieures au territoire intercommunal, mais qui y effectuent des travaux pour une durée limitée.





Accompagnement des entreprises avec Initiative Faucigny Mont-Blanc

Depuis 2023, la Communauté de Communes soutient « Initiative Faucigny Mont-Blanc », une association locale qui aide les créateurs et repreneurs d'entreprises dans le montage et le financement de leur projet.

Tout futur créateur ou repreneur d'une entreprise située dans les Montagnes du Giffre peut ainsi solliciter un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle pouvant aller jusqu'à 23 000 euros. Un accompagnement individuel est aussi proposé par des bénévoles du monde de l'entrepreneuriat. Par ce soutien financier (à hauteur de 0,20 euros par habitant + 250 euros par dossier soutenu), la Communauté de Communes confirme ainsi sa volonté de favoriser l'initiative de la création d'entreprises, d'activités et d'emplois sur son territoire.

→ Début 2026, la convention entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et l'association Initiative Faucigny Mont Blanc a été renouvelée jusqu'en 2028.



Corrado RICCO, lauréat en 2025 pour la création de la « Menuiserie RICCO » à Verchaix

PROJETS SOUTENUS EN 2025			
NOM DU PROJET	TYPE DE PROJET	COMMUNE	AIDE ACCORDÉE
Menuiserie RICCO / Menuiserie	Création	Verchaix	5 000 euros
Poudre d'Escampette / Agence de voyages	Création	Mieussy	5 000 euros
Nunabar / Café - Restaurant	Reprise	Sixt-Fer-à-Cheval	15 000 euros
Nunayak / Activités outdoor	Reprise	Sixt-Fer-à-Cheval	20 000 euros
Le Montana 1842 / Café - Restaurant	Reprise	Samoëns	12 000 euros
Bureau E2C / Construction - BTP	Création	Taninges	3 000 euros
Transports Trombert / Transport routier	Reprise	La Rivière-Enverse	25 000 euros
Tizea / Menuiserie - Agencement d'intérieur	Création	Sixt-Fer-à-Cheval	10 000 euros

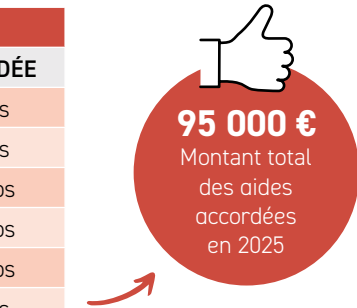


« France Rénov' Haute-Savoie », un service qui a trouvé son public !

« France Rénov' Haute-Savoie » est un service public entièrement gratuit et les conseils sont indépendants de toute offre commerciale. En Haute-Savoie, il est animé par Innovaies et l'Asder, et financé par l'Anah et les collectivités locales haut savoyardes, dont la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

Le dispositif propose aux particuliers en maison individuelle, mais aussi aux copropriétés, un parcours global d'accompagnement à la rénovation énergétique de leur logement : aides financières, matériaux, solutions techniques, analyse de devis, points de vigilance...

- Une simple question sur les aides financières ou sur les travaux ? Les usagers peuvent prendre contact avec un conseiller au téléphone.
- Besoin d'un temps d'échange autour d'un projet ? Les usagers peuvent bénéficier d'une heure de rendez-vous en permanence dans les locaux « France Services » à Verchaix, les jeudis tous les 15 jours.
- Les usagers se lancent dans un projet de rénovation de l'habitat ambitieux ? Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement technique sous certaines conditions.



Chiffres-clés dans les Montagnes du Giffre en 2025...

78 personnes ont été conseillées par téléphone (+30% par rapport à la moyenne des trois années précédentes)

37 personnes ont été reçues en rendez-vous (+16% par rapport à la moyenne des trois années précédentes)

6 projets ont bénéficié d'un accompagnement dédié (4 ménages et 2 copropriétés)



Lancement d'une « Prime Chauffage Bois »

Pour accélérer la modernisation du parc d'appareils de chauffage individuels, améliorer la qualité de l'air – et donc la santé de tous, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a lancé en juin 2025 une « Prime Chauffage Bois » – un dispositif d'aide destiné aux particuliers des communes du territoire. Historiquement, le territoire, excepté la commune de Châtillon-sur-Cluses, ne fait pas partie du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve. Les habitants, ceux qui souhaitent remplacer leur appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 ou leur cheminée ouverte, ne peuvent donc pas bénéficier des aides financières du Fonds Air Bois. C'est pourquoi, la Communauté de Communes a décidé de lancer son propre dispositif, avec une première enveloppe de 30 000 euros – pour aider à remplacer les systèmes de chauffage inefficaces et polluants, et ainsi répondre à un problème de santé publique qui touche aussi la vallée du Giffre.

→ Le montant de la « Prime Chauffage Bois » est de 1 000 euros sans condition de ressources. Une prime bonifiée de 1 000 euros supplémentaires, soit 2 000 euros au total, peut être octroyée aux personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds de ressources. Elle est cumulable avec d'autres aides, comme la prime de transition énergétique (MaPrimeRenov'), l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).



10 dossiers ont reçu un avis favorable entre juin et décembre 2025 : 6 primes à 1 000 euros et 4 primes à 2 000 euros, soit 14 000 euros d'aides.



À travers l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les quatre communautés de communes du territoire du Mont-Blanc (Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Pays du Mont-Blanc, Cluses Arve et Montagnes et Montagnes du Giffre) souhaitent définir les grandes orientations de développement et d'aménagement pour les 20 prochaines années dans les domaines économique, environnemental, agricole, touristique, de la mobilité, du logement et des services à la personne.

En 2025, la démarche d'élaboration du SCoT Mont-Blanc s'est poursuivie, notamment avec de nombreuses réunions publiques et techniques, réunissant élus, représentants des territoires, habitants, acteurs publics et privés. En 2026, l'enquête publique a été ouverte, moment où chaque habitant peut s'exprimer officiellement.

+ d'infos sur <https://scot-mont-blanc.fr/>



L'urbanisme en quelques chiffres...

Pour rappel, la Communauté de Communes assure l'instruction de la totalité des actes pour le compte des communes suivantes : Châtillon-sur-Cluses, Mieussy, La Rivière Enverse, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix. Et d'une partie des actes pour la commune de Morillon.

En 2025, le nombre d'actes d'urbanisme a également fortement augmenté pour l'ensemble des actes. On dénombre ainsi :

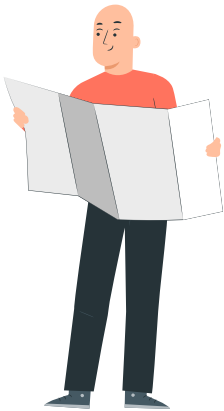
- 951 certificats d'urbanisme d'information (871 en 2024, +9%),
- 548 déclarations préalables (489 en 2024, +12%),
- 189 permis de construire (185 en 2024, +2%),
- 107 permis de construire modificatif (87 en 2024, +23%),
- Le nombre de contrôles de conformité réalisés reste stable, avec 93 contrôles effectués. Un seul procès-verbal d'infraction a été rédigé, contre 8 en 2024.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs projets majeurs :

- la réalisation d'un bâtiment d'activité, comprenant le magasin « Délices d'Alpage », à Châtillon-sur-Cluses,
- la réhabilitation complète de l'ancien presbytère communal à Morillon, en vue d'y installer la mairie, avec l'aménagement des abords en parvis public, la création d'un belvédère, la relocalisation du monument aux morts et l'édification d'un local de stationnement pour les vélos,
- la requalification paysagère de la place du Gros Tilleul à Samoëns,
- le remplacement de la passerelle « Rossetto » à Sixt-Fer-à-Cheval, ainsi que la démolition et la reconstruction de la passerelle du Foron à Taninges,
- l'installation d'une centaine de totems d'arrêt de bus sur différentes communes.

Pour 2026, les principales perspectives sont les suivantes :

- la révision des modalités financières du service,
- l'acquisition d'un nouveau drone permettant de réaliser des mesures plus précises, notamment concernant la hauteur des constructions et l'altimétrie.





Le projet de territoire continue de s'écrire en 2025, puis est adopté à une large majorité en fin d'année !

En 2025, l'élaboration du projet de territoire s'est poursuivie, notamment avec la mise en place d'une enquête citoyenne, entre février et mars 2025, « afin de recueillir les perceptions et attentes des habitants du territoire pour enrichir les réflexions du projet de territoire ».

Pour inciter les habitants à se mobiliser, en plus des traditionnels moyens de communication (affichage, articles de presse, réseaux sociaux...), un **support de communication de 12 pages** a été conçu (en interne) puis diffusé dans toutes les boîtes aux lettres des habitants. Au total, ce sont **plus de 1 000 contributions** qui ont été comptabilisées, dont **73% de résidents à l'année**, « ce qui démontre que l'avenir des Montagnes du Giffre ne laisse pas indifférent ! », souligne **Stéphane Bouvet**, président de la Communauté de Communes.

En parallèle, les membres du **Groupe Local d'Orientation (GLO)**, regroupant des élus des huit communes, se sont réunis **neuf fois en 2025**, « avec l'objectif de prendre le temps de débattre, d'écouter et de construire une vision partagée, au-delà des logiques communales. Le projet de territoire, c'est avant tout une manière de mieux travailler ensemble ».

Lors du conseil communautaire du 10 décembre 2025, les élus de la Communauté de Communes ont approuvé à une large majorité le projet de territoire. Cette délibération marque une **étape structurante pour l'avenir de la vallée** et consacre plus de dix-huit mois de travail collectif, de dialogue et de construction politique partagée.

A la suite de cette validation en conseil communautaire, le projet de territoire a été transmis aux huit communes membres afin qu'il soit soumis à leurs conseils municipaux respectifs. **L'ensemble des communes ont délibéré favorablement début 2026**,

« approuvant ainsi la pérennisation des instances de gouvernance et l'implication des élus pour le déploiement du projet à l'occasion du prochain mandat », indique le président de la Communauté de Communes.



Réunion des membres du GLO en novembre 2025 à Taninges



Synthèse des **résultats de l'enquête** disponible sur www.montagnesdugiffre.fr, rubriques « Communauté de Communes » > *Projet de territoire*.

9 réunions des membres du GLO ont eu lieu en 2025 :

- le 6 février à Samoëns,
- le 10 février à Taninges,
- le 13 mars à Verchaix,
- le 17 avril à Châtillon-sur-Cluses,
- le 12 juin à La Rivière-Enverse,
- le 26 juin à Taninges,
- le 18 septembre à Taninges,
- le 23 octobre à Taninges,
- le 6 novembre à Taninges.



Réunion des membres du GLO en avril 2025 à Châtillon-sur-Cluses

Concrètement, le projet de territoire se compose de **trois tomes complémentaires**. Chacun peut s'en saisir à son rythme, selon ses centres d'intérêt.

- **TOME 1** : Un **portrait de territoire**, pour partager un diagnostic commun,
- **TOME 2** : une **boussole stratégique**, qui décline les enjeux et objectifs opérationnels,
- **TOME 3** : un **mémento de la coopération territoriale**, destiné à guider les choix en matière de gouvernance, de compétences, de fiscalité et de mutualisation.

Par ailleurs, le projet de territoire s'organise autour de **grands enjeux du quotidien et de long terme** :

- **Se loger** : mieux répondre aux besoins des habitants permanents,
- **Se déplacer** : faciliter les mobilités du quotidien,
- **Créer de la valeur localement** : économie, emplois, services,
- **Consommer, pratiquer, utiliser** le territoire de façon plus responsable,
- **Préserver** les ressources naturelles,
- **Vivre ensemble** et renforcer la cohésion territoriale.

> Tous les **documents liés au projet de territoire** sont disponibles en téléchargement (pdf) sur www.montagnesdugiffre.fr, rubriques « Communauté de Communes » > *Projet de territoire*.



Pour comprendre la compétence « tourisme »

C'est en 2017 que la compétence « Promotion du tourisme » a été transférée à la Communauté de Communes. Les anciennes associations des offices de tourisme de Morillon, Sixt-Fer-à-Cheval et Verchaix ont fusionné pour devenir l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) des Montagnes du Giffre, appelé « Haut-Giffre Tourisme » depuis 2021 (en intégrant les communes de La Rivière-Enverse et Châtillon-sur-Cluses). L'autre OTI du territoire englobe les communes de Taninges et Mieussy, et in fine la station de Praz-de-Lys-Sommand. L'office de tourisme de Samoëns, quant à lui, a conservé son indépendance et est financé par la municipalité septimontaine. Cette organisation n'empêche pas le travail collaboratif mené avec la Communauté de Communes, notamment sur la stratégie globale d'attractivité du territoire.

→ Pour l'année 2025, les dépenses réalisées du volet « tourisme » de la Communauté de Communes s'élevaient à 1,8 million d'euros, dont 1,6 million d'euros sous la forme de subventions destinées aux OTI.



Valoriser l'offre touristique « globale » de la vallée

La Communauté de Communes, via son service « promotion du tourisme », poursuit l'édition de supports visant à valoriser l'offre touristique globale, notamment pour que chaque point d'accueil du territoire, indépendamment de la structure touristique à laquelle il est rattaché, puisse avoir le même niveau d'information, le but étant de participer au parcours client.

- **Guide touristique** des Montagnes du Giffre,
- **Cartes de découverte**, version été ou hiver,
- **Carto-guide** (recense les 650 kilomètres de sentiers balisés du territoire et propose une sélection de 55 balades),
- **Topo-guide** (offre une sélection de 32 itinéraires de balades familiales),
- **Dépliant** des itinéraires « VTT électriques »,
- **Dépliant** de la voie « Au Fil du Giffre »,
- **Guide** « Rando' Bus »,
- **Agenda estival** des animations locales.



Montagnes du Giffre
Haute-Savoie Mont-Blanc



Salon et Eductour

En mars, afin de promouvoir une destination commune, la Communauté de Communes et les trois Offices de Tourisme du territoire ont participé au Salon du Randonneur à Lyon avec un stand unique.

Par ailleurs en décembre, à quelques jours du lancement de la saison hivernale, la Communauté de Communes a organisé un nouvel éductour avec les agents d'accueil des Offices de Tourisme. Ce jour-là, des rencontres ont été organisées avec des professionnels : accompagnateur en moyenne montagne, moniteur de ski, directeurs des domaines skiables...



Présentation des « Navettes du Giffre » lors de l'éductour en décembre 2025

Dans le cadre de la démarche « Espace Valléen » portée localement par la Communauté de Communes, **trois dossiers de demande de subvention ont reçu un avis favorable** :

- **Aire de jeux** aux Esserts (Morillon 1100), dont le maître d'ouvrage est la commune de Morillon,
- **Aire de jeux** sur le plateau du Praz de Lys, dont le maître d'ouvrage est la commune de Taninges,
- **Mise en tourisme de la voie verte « Au Fil du Giffre »**, dont le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes.



Aménagement de l'aire de jeux au Praz de Lys





Poursuite de l'enquête auprès de la clientèle en séjour

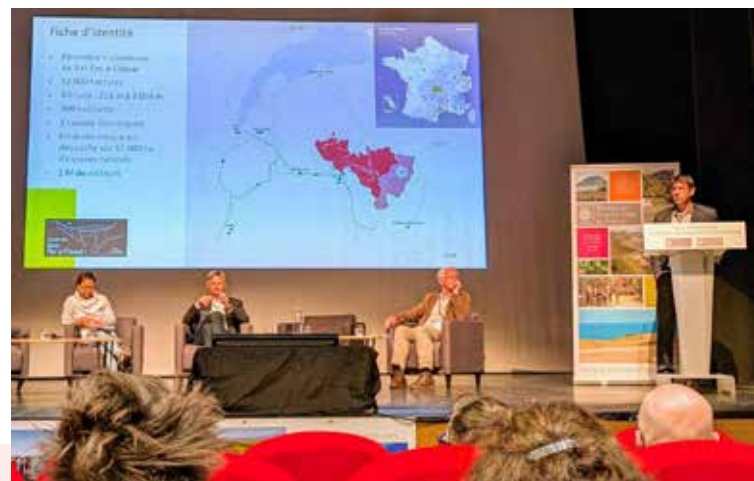
Dans le cadre d'une étude globale des flux touristiques, la Communauté de Communes, avec l'appui des Offices de Tourisme, a poursuivi l'enquête lancée en 2024 auprès de la clientèle en séjour.

Pendant six semaines, entre juillet et août 2025, des enquêteurs recrutés par la collectivité étaient présents sur les sites emblématiques de la vallée afin de recueillir, tablette ou questionnaire à la main, le ressenti et l'expérience vécue des visiteurs. En 2024, l'enquête s'était concentrée sur l'analyse des comportements et de la satisfaction client en lien avec la fréquentation estivale. En 2025, l'enquête « était axée sur la perméabilité des clients à changer d'avis sur leur site de destination s'ils étaient informés de la fréquentation sur place ».

Financée par « Atout France », cette étude répond à un double objectif : proposer aux visiteurs une expérience toujours plus qualitative, tout en veillant à préserver la qualité des milieux naturels et à favoriser l'acceptabilité de l'activité touristique par les habitants.



Cloé et Matias, les deux enquêteurs (sur la droite), en compagnie de Lise Lopes, responsable de la promotion du tourisme à la Communauté de Communes et Romaric Juvanon, responsable du service adaptation du territoire à la Communauté de Communes.



A l'occasion des 27e Rencontres du Réseau des Grands Sites de France, en octobre 2025 à Dunkerque, Stéphane Bouvet, président de Communauté des Communes des Montagnes du Giffre et maire de Sixt-Fer-à-Cheval est intervenu à l'occasion de la cérémonie d'ouverture autour du thème « Comment articuler les outils du patrimoine bâti et du paysage au service de leur préservation et de leur gestion ».



En septembre 2025, au siège de la Communauté de Communes à Taninges, les techniciens des structures locales partenaires du projet « Grand Site » étaient réunis pour une séance de travail et coordination. Cette réunion a permis de faire le bilan « traditionnelle » de la saison estivale, puis de réfléchir collectivement sur la future gouvernance du projet, « avec une réelle volonté de coopération entre les collectivités locales, les acteurs socioprofessionnels et habitants du territoire ».

Le projet Grand Site de France franchit avec succès les étapes qui mènent au précieux sésame !

Portée par la commune de Sixt-Fer-à-Cheval et le département de la Haute-Savoie depuis 2013, en vue de préserver, gérer et mettre en valeur un ensemble de sites emblématiques protégés au titre des sites classés, la démarche Opération Grand Site (OGS) de Sixt-Fer-à-Cheval est pilotée par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre depuis 2023.

L'année 2025 a principalement été marquée par la présentation, puis la validation - à l'unanimité - du dossier par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP), « une étape importante pour poursuivre le travail engagé. Cet avis très positif vient conforter nos orientations et permet d'envisager avec sérénité le déploiement de nos actions, en lien avec les partenaires locaux, notamment pour améliorer la gestion de la fréquentation et la qualité de vie des habitants de Sixt-Fer-à-Cheval », souligne Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes et maire de Sixt-Fer-à-Cheval.



Nouveau nom, nouveau logo pour le projet

En décembre 2025, lors d'un comité de pilotage, le président de la Communauté de Communes et maire de Sixt-Fer-à-Cheval a dévoilé le nouveau logo de la démarche. Ce changement répond à deux impératifs simples et cohérents. D'abord le visuel, « pour lequel il s'agissait d'aligner notre identité avec la charte nationale des Grands Sites en projet comme demandé depuis la validation ministérielle ».

Ensuite, le nom. Le Cirque du Fer à Cheval est, à lui seul, l'expression la plus forte de ce qu'est un Grand Site. C'est la règle adoptée partout en France, à savoir s'appuyer sur un lieu emblématique, un marqueur géographique puissant, comme la Baie de Somme, le Cirque de Navacelles, le Marais Poitevin ou la Pointe du Raz. « Revenir à ce nom, c'est revenir à l'essentiel : l'ancrage paysager qui fait sens pour les habitants, pour le territoire, comme pour les visiteurs ».

Février 2024

Validation du projet et du programme d'actions par les élus du conseil communautaire de la Communauté de Communes.

Mai 2024

Validation du dossier en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Juin 2024

Transmission du dossier au Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Octobre 2024

Visite de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD).

Mars 2025

Présentation et validation du dossier par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP). Photos ci-dessous

L'opération Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval devient officiellement le projet Grand Site de France de Sixt-Fer-à-Cheval.

Août 2025

Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, porteur du projet Grand Site de France, et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (CEN74 / Asters), gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy.

Décembre 2025

Validation de la nouvelle dénomination et du nouveau logo : le projet devient officiellement le projet Grand Site de France du Cirque du Fer à Cheval.



La délégation était composée de Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes et maire de Sixt-Fer-à-Cheval, de Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité, de François-Marie Denambride et Yoan Mogenier, tous deux adjoints au maire de Sixt-Fer-à-Cheval, de Nicolas Evrard, maire de Servoz et président du SCoT Mont-Blanc, de Jean-Philippe Mas, maire de Cluses et vice-président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et d'une équipe technique (Mathieu Battais, chef de projet Grand Site à la Communauté de Communes et Amandine Hebert, gestionnaire des sites touristiques à Sixt-Fer-à-Cheval). La délégation était accompagnée des services de l'Etat, notamment le sous-préfet de Bonneville Monsieur Rémi Darroux et Ivan Sujobert, inspecteur des sites à la DREAL.





De gauche à droite : Jean-Philippe Mas, président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) et Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) en charge de l'environnement et de la mobilité



Signature d'une convention avec la Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) Arve-Giffre-Risse

En décembre 2025 à la Rivière-Enverse, les élus et techniciens de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG), les membres de la **Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) Arve-Giffre-Risse** et du **service de remplacement agricole de la Haute-Savoie** ont été chaleureusement accueillis sur l'exploitation du Gaec « Le Clativan » par **Julien Dénériaz**, l'un des quatre associés de la ferme avec **Damien Richard, Annie Richard et Benoît Dazza**, pour un **moment convivial d'échanges autour de la convention de partenariat** signé quelques semaines auparavant entre la CCMG et la SICA.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes mène des actions en lien étroit avec le monde agricole, consciente que **l'agriculture constitue une composante essentielle de son développement économique et de la préservation des paysages**, notamment par le biais de différents dispositifs portés localement : **Plan Pastoral Territorial (PPT), Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC)**, et plus récemment le **Projet Alimentaire territorial (PAT)**. « Pour la collectivité, il était important de formaliser ce partenariat avec la SICA, si l'on considère notre souhait de travailler conjointement pour pérenniser et valoriser l'activité agricole sur notre territoire », indiquait ce jour-là **Cyril Cathelineau**, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité.



Elus, agriculteurs, personnel de la chambre d'agriculture et de la Communauté de Communes réunis à La Rivière-Enverse



Un Projet Alimentaire Territorial pour aller vers une alimentation durable, locale et saine pour tous !

En septembre 2025, **Jean-Philippe Mas**, président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) et **Cyril Cathelineau**, vice-président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) en charge de l'environnement, étaient réunis pour organiser la feuille de route en vue de l'élaboration du **Projet Alimentaire Territorial (PAT) Arve / Giffre**.

En effet, à la suite d'une candidature commune établie début 2025, **le territoire des deux intercommunalités a été officiellement reconnu comme « PAT en émergence » par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire**. « Nous sommes ainsi éligibles aux aides de l'Etat - jusqu'à 100 000 euros sur trois ans - pour élaborer notre projet alimentaire territorial, en lien avec nos partenaires du bassin clusien », précise le vice-président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

La réunion, organisée en septembre au siège de la 2CCAM à Cluses, marquait le **point de départ officiel du diagnostic partagé sur le territoire du PAT**, « un état des lieux indispensable pour mieux élaborer ensuite notre programme d'actions, avec l'appui des acteurs locaux et des habitants du territoire ». Déjà, **certaines problématiques ont été fléchées par les deux collectivités**, comme la pérennité des entreprises agricoles, la diversification des productions locales, la gestion du foncier ou encore le développement des circuits de proximité d'approvisionnement et de distribution.



Dans les Montagnes du Giffre, un écocarde assure une médiation environnementale auprès des utilisateurs de la montagne



Portée par la Communauté de Communes, avec l'appui financier du programme Natura 2000, **cette mission a été mise en place en 2025 dans les Montagnes du Giffre, hors réserve naturelle**, « pour essayer de concilier les pratiques. Terrain de jeux pour les vacanciers, espace économique pour les éleveurs et les forestiers, espace de chasse ou abri pour la biodiversité, la montagne est au cœur des usages », explique **Cyril Cathelineau**, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité. « Ce nouveau dispositif s'intègre dans notre stratégie **pour développer un tourisme responsable et respectueux des paysages et de l'environnement**, d'autant plus sur un territoire qui a engagé avec détermination une procédure pour obtenir le label Grand Site de France ».

Sac à dos et cartes à la main, **l'éco-garde patrouille chaque jour dans les différents massifs du territoire**, principalement les sites les plus fréquentés, et va à la rencontre des usagers (randonneurs, sportifs, campeurs, alpagistes, exploitants forestiers...) pour prendre de l'information, échanger et sensibiliser sur les bons comportements et les risques naturels, la préservation des espaces naturels ou le partage de l'espace.



Plan Pastoral Territorial : une année transitoire en 2025



A la suite de l'année 2024, consacrée au renouvellement du Plan Pastoral Territorial (PPT) du Haut-Giffre - avec le bilan du précédent dispositif 2019-2024, puis la rédaction d'une nouvelle maquette budgétaire soumise à la Région Auvergne-Rhône-Alpes - **une convention transitoire d'un an a été signée avec la Région pour 2025**.

La politique régionale concernant les Plans Pastoraux Territoriaux étant en cours de révision en 2025, il était difficile de se projeter sur les cinq prochaines années de contractualisation, jusqu'en 2030. Dans l'attente de la nouvelle politique et de son application, **la Région a accordé un budget constant pour 2025**. Une nouvelle programmation des PPT sera donc connue pour 2026, la maquette financière validée en septembre 2024 devra être ajustée - déduction faite des crédits consommés en 2025.

1 Comité de Pilotage (COPIL) a eu lieu le 2 juillet 2025 afin de **valider les projets annuels**, reçus sur le périmètre du PPT :

→ **Améliorations pastorales** dont :

- **Amélioration du logement de berger** / Maître d'Ouvrage : AFP SIXT, Unité Pastorale : La Vogealle (Sixt)
- **Création local abrité pour tank à lait** / Maître d'Ouvrage : AFP VERCHAIX, Unité Pastorale : Le Croz (Verchaix)
- **Réfection accès** / Maître d'Ouvrage : GAEC La Savoyarde (en tant que membre de la SICA), Unité Pastorale : Le Criou (Samoëns)
- **Equipements pour l'ouverture au public** / Maître d'Ouvrage : EARL Gaccoz - Covenaz, Unité Pastorale : Roy (Taninges)

→ **Projets pédagogiques**

- **Réalisation d'animations pédagogiques** autour de l'activité pastorale, via l'Opération « Un berger dans mon école », pour deux années scolaires (12 classes sur le territoire CCMG) / Maître d'Ouvrage : CCMG

→ **Financements pour l'animation** - prise en charge d'une partie du poste de l'animatrice du PPT (20j annuel) / Maître d'Ouvrage : CCMG



De gauche à droite : Pauline Leterte, chargée de mission environnement / espaces naturels à la Communauté de Communes, Félix Deceuninck, écocarde saisonnier, et Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité



Elus, personnel de la SEA74 et de la Communauté de Communes, et enseignants mobilisés dans l'opération « Un Berger dans mon école »





Lancement d'une étude pour mieux connaître et protéger la nappe alluviale du Giffre

Un geste simple, quotidien, presque anodin : ouvrir un robinet et voir l'eau s'écouler, comme une évidence. **Cette ressource vitale devient pourtant de plus en plus précieuse dans notre région...** En effet, la forte poussée démographique, ainsi que l'activité touristique, sur le territoire du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Arve – qui s'étend sur la moitié nord du département de la Haute-Savoie – entraîne un accroissement des besoins en eau et des volumes prélevés toujours plus importants...

La **nappe alluviale du Giffre**, bien qu'elle reste actuellement très peu sollicitée pour l'alimentation en eau potable, industrielle ou agricole, constitue une réserve en eau des plus importantes, spécialement pour la vallée du Giffre. Désignée comme stratégique par le SAGE – on parle d'un fort enjeu pour l'alimentation en eau potable à long terme – **cette ressource en eau nécessite d'être préservée de la manière la plus efficace possible, en adaptant ou régulant, si besoins, les occupations des sols, activités et usages sur les zones où se constitue cette ressource.**

Localement, le SAGE demande aux services de l'Etat, ainsi qu'aux collectivités concernées, ici la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, **d'identifier et caractériser les ressources dites « stratégiques » pour l'eau potable actuelles et futures et de délimiter des zones nécessaires à leur sauvegarde.** Ensuite, il demande de définir, en concertation avec les acteurs concernés, les modalités de préservation de ces ressources avec un usage prioritaire pour l'alimentation en eau potable et d'engager les actions de protection ou de restauration nécessaires.

Ainsi, conscients des enjeux à long terme – et d'autant plus **dans un contexte global de réchauffement climatique** – « *les élus communautaires souhaitent confirmer le potentiel des zones d'intérêts pour les ressources en eau futures identifiées lors d'une étude menée par le SIVM du Haut-Giffre en 2010, positionner avec précision les sites les plus favorables en vue d'une éventuelle exploitation future et définir les financements nécessaires pour en assurer la protection* », indique le président de la Communauté de Communes.

Pour cela, « *nous engageons le territoire dès l'été 2025 dans une vaste étude qui va durer près de trois ans et se dérouler en deux phases. La première, la plus longue, permettra de recueillir des données à l'échelle de la nappe pour caractériser le fonctionnement de l'aquifère. Pour cela, il est prévu la création d'un important réseau piézométrique et trois forages profonds (80 mètres) entre Taninges et Samoëns* ». La seconde phase débutera fin 2027, et consistera à **valider collectivement les actions et mesures de protection à engager localement** ; elles seront notamment retranscrites dans les documents réglementaires, d'urbanisme (SCOT, PLU) et de planification.

Le montant de l'étude est estimé à 720 000 euros TTC, financée par la Communauté de Communes, avec des aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (à hauteur de 70%) et du Département de la Haute-Savoie (à hauteur de 10%). Le reste à charge pour la Communauté de Communes est de 146 000 euros TTC.



La zone de l'étude est située entre l'Etroit Denté (limite communale entre Mieussy et Taninges) et Le Perret (premier hameau de Sixt-Fer-à-Cheval, après avoir passé la plaine de Vallon à Samoëns)



Un pilotage de l'étude, à la fois politique et technique

L'encadrement de l'étude de la nappe alluviale du Giffre, en accompagnement du Maître d'ouvrage et de son Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), est prévu à deux niveaux, par un comité technique (COTECH) et par un comité de pilotage (COPIL), au sein desquels sont notamment présents :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Le Département de la Haute-Savoie,
- Les collectivités concernées par l'étude : Communes, Communauté de Communes et Syndicats,
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A),
- Les services de l'Etat : Direction départementale des territoires (DDT), l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)...

D'autres structures (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, SCOT Mont-Blanc...) pourront aussi être associées en phase de concertation. Enfin, les deux bureaux d'études retenus sont : GEOLITHE (ingénierie) et ACTéon Environnement (conseil).



Poursuite du projet d'aménagement de la voie verte « Au Fil du Giffre », avec la validation du futur tracé en juin 2025

En 2024, les **missions de maîtrise d'œuvre** (MOE) pour le projet d'aménagement de la voie verte « Au Fil du Giffre » avaient été engagées sur les trois tronçons prévues dans le dossier :

- Mieussy > Taninges,
- Le Perret > Sixt-Fer-à-Cheval,
- Sixt-Fer-à-Cheval > Cirque du Fer-à-Cheval.

En juin 2025, à l'occasion du 3e comité de pilotage, les membres ont validé :

- Les **19 kilomètres d'itinéraires à aménager (ou à réhabiliter)** sur les trois tronçons pré-cités, pour permettre une continuité du tracé sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une variante de la véloroute Léman Mont-Blanc depuis Marignier.
- Le **choix des revêtements**, sur la base des recommandations de l'Association Française des Voies Vertes et Véloroutes.
- La **largeur des voies**, avec l'aménagement d'une bande roulante de 4 mètres, sauf contraintes locales.
- La **mise en tourisme** et la promotion de l'itinéraire, avec l'installation d'une signalétique conforme à la norme « voie verte » et d'un mobilier adéquat.
- Le **planning de réalisation**, avec des étapes importantes en 2026, notamment la fin des études environnementales et les acquisitions foncières, avec le lancement des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et des consultations publiques.
- Le **plan de financements** et les subventions sollicitées pour la mise en route du projet. Concernant les **aides financières attendues**, le Département de la Haute Savoie, a réaffirmé son soutien dans le projet, notamment dans le cadre du Plan Vélo Départemental. Du côté de l'Etat, des financements sont attendus via le Contrat Plan Etat Région (CPER), mobilisé dans le cadre du projet de « Grand Site de France », et à travers le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), mobilisé au titre du dispositif « Espace Valléen ».



En mars 2025 à Mieussy, visite de terrain en compagnie des élus et techniciens de la Communauté de Communes et du bureau d'études PROFILS



Début juillet 2025, au siège de la Communauté de Communes à Taninges, **Cyril Cathelineau**, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la mobilité, a rencontré les élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : **Julien Vuillemand**, conseiller régional délégué aux transports scolaires et interurbains et **Sylvia Roupioz**, conseillère régionale Haute-Savoie. En présence également de **Julien Lenglet**, directeur général adjoint à la mobilité, des agents de l'antenne régionale d'Annecy et ceux de la Communauté de Communes, **ils ont notamment échangé sur les projets à venir, notamment la nouvelle ligne transfrontière Taninges / Genève, la mise en place d'un service de transport à la demande (TAD) en 2026 ou la dématérialisation des titres de transport.**





Avec 75 % de fréquentation supplémentaire depuis deux saisons, « *jamais il n'y a eu autant de voyageurs dans les navettes en hiver !* »

Durant l'hiver 2025-2026, sur l'ensemble du réseau saisonnier des « Navettes du Giffre », **près de 250 000 voyages ont été comptabilisés, soit une hausse de 25% par rapport à la saison précédente, et + 75% par rapport à la saison 2023-2024.**

Cette hausse continue s'explique notamment par la bonne dynamique de fréquentation des stations de ski sur l'ensemble des deux dernières saisons, mais aussi par **les efforts de promotion déployés par les partenaires touristiques et les collectivités locales.** Sans oublier **l'optimisation continue du plan de transport et l'amélioration des outils de comptage**, en lien avec le transporteur, les Autocars Jacquet.



En hiver, arrêt à la télécabine du Grand Massif Express à Samoëns

BILAN du service de navettes du Giffre à l'été 2025

+ 11%
Fréquentation supplémentaire par rapport à l'été 2024

5 100
Nombre de téléchargements du guide « Rando' Bus »

25 000
Nombre de voyageurs dans les navettes en été



En été, arrêt au Cirque du Fer à Cheval



Du changement depuis septembre 2025 pour les transports scolaires en Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis 2017, sur les territoires où la Région Auvergne Rhône-Alpes est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), c'est elle qui gère les moyens de déplacement des 200 000 élèves au quotidien. En 2025, la Région explique avoir hérité de différences importantes dans les tarifs, selon les départements. Quatre d'entre eux, l'Ain, l'Allier, la Drôme et l'Isère, proposaient encore la gratuité. En raison de la forte disparité entre les départements, **l'Etat a demandé une harmonisation des tarifs pour garantir l'égalité entre les usagers.**

Sur les territoires dans lesquels la Région est l'AOM, **comme c'est le cas sur le territoire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre**, un tarif unique a été appliqué lors de la rentrée scolaire 2025-2026 pour tous les élèves « ayants-droits » :

- **Pour les enfants en maternelle et primaire** : les transports scolaires seront gratuits. Ils doivent toutefois s'inscrire obligatoirement.
- **Pour les familles nombreuses** : des tarifs réduits seront toujours appliqués (50% du tarif ayant droit pour le 3ème enfant, gratuité à partir 4e enfant et pour les suivants),
- **Pour les collégiens et lycéens** : le montant de la participation familiale est fixé à 120 euros par élève.

Dans sa communication, la Région précise « *qu'avec cet abonnement de 120 euros par enfant, les familles ne paieront en fait qu'une infime partie du coût réel du transport, puisque celui est estimé à 1 500 euros annuels pour la collectivité. Et elle ajoute que cet abonnement permettra aux collégiens et aux lycéens de bénéficier gratuitement de l'ensemble du réseau routier des Cars Région et des TER Auvergne-Rhône-Alpes, et que les élèves fréquentant les écoles maternelle ou primaire bénéficieront toujours, eux, d'une totale gratuité sur le réseau régional.* »



Outils numériques : site internet / page Facebook de la collectivité

Site internet

Les données prennent en compte la fréquentation cumulée du site institutionnel montagnesdugiffre.fr et du site de la destination destination-montagnesdugiffre.fr.

Fréquentation, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

- 77 000 sessions (72 000 en 2024)
- 52 000 visiteurs (46 000 en 2024)
- 144 000 pages vues (138 000 en 2024)
- Durée moyenne d'une session = 2'50 min

Classement des pages les + visitées

- 1/ Randonnée (site destination)
- 2/ Déchèterie (site institutionnel)
- 3/ Navettes du Giffre (site institutionnel)
- 4/ Offres d'emploi (site institutionnel)
- 5/ Accueils de loisirs La Marmotte (site institutionnel)
- 6/ Transport scolaire (site institutionnel)
- 7/ Accueil Jeunes (site institutionnel)
- 8/ Redevance des ordures ménagères (site institutionnel)
- 9/ Rando'Bus (site destination)
- 10/ Le vélo (site institutionnel)

Page Facebook

+ 190 posts publiés en 2025

- 1^{er} janvier = 3 064 abonnés
- 31 décembre = 3 704 abonnés

Soit une progression de + 21% du nombre d'abonnés



Publication d'un magazine spécial « projet de territoire » (février 2025), du **magazine de la Communauté de Communes** (juillet 2025) et du **rapport d'activité 2024** (septembre 2025).
→ Ces supports sont disponibles en téléchargement (pdf) sur le site de la Communauté de Communes www.montagnesdugiffre.fr



Une trentaine de communiqués en 2025

En fonction de l'actualité, des projets et/ou des événements mis en place, **des communiqués sont envoyés régulièrement à une liste de destinataires** - notamment composée des conseillers communautaires, des mairies, des agents de la Communauté de Communes, des partenaires locaux, de la presse locale...

→ Tous les communiqués sont disponibles en téléchargement (pdf) sur le site de la Communauté de Communes www.montagnesdugiffre.fr





Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières
74440 Taninges

04 50 47 62 00

accueil@montagnesdugiffre.fr



Restez en contact !



sur notre site internet :

www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :

www.facebook.com/montagnesdugiffre/